



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du recrutement

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2010

AGREGATION EXTERNE

Section GEOGRAPHIE

**Rapport de jury présenté par : Yves JEAN
Président de jury**

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des
présidents de jury**

AGREGATION EXTERNE DE GEOGRAPHIE

Session 2010

RAPPORT DU JURY

Par

Yves JEAN : président du jury.

jury

Bernard BRUNETEAU et François LOUVEAUX : vice-présidents du

Jacqueline JALTA : secrétaire générale du jury

Sommaire

1. Présentation du concours

- 1.1. Liste des membres du jury
- 1.2. Commentaires et observations du président
- 1.3. Textes officiels et descriptif des épreuves

2. Commentaires des épreuves écrites

- 2.1. Composition de géographie thématique
- 2.2. Composition de géographie des territoires
- 2.3. Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie
- 2.4. Composition d'histoire

3. Commentaires des épreuves orales

- 3.1. Commentaire de documents géographiques
- 3.2. Leçon de géographie, hors programme
- 3.3. Commentaire et confrontation de documents d'histoire

1. Présentation du concours

1.1. Liste des membres du jury

Président

Yves JEAN

Professeur des universités
Université de Poitiers

Vice-présidents

Bernard BRUNETEAU,

Professeur des universités,
Université de Grenoble II
(Histoire)

François LOUVEAUX

Inspecteur général de l'Education nationale

Secrétaire générale

Jacqueline JALTA

Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale
Académie de Paris

Membres du jury

Anne-Laure AMILHAT SZARY

Maître de conférences
Université de Grenoble

Véronique ANDRE-LAMAT

Maître de conférences
Université de Bordeaux

Nathalie BERNARDIE-TAHIR

Professeur des universités
Université de Limoges

François BOST

Maître de Conférences
Université de Paris X Nanterre

Laurent CAILLY

Maître de Conférences
Université de Tours

Bernard CHARLERY de la MASSELIERE

Professeur des universités
Université de Toulouse

Sylvie DAVIET

Professeur des universités
Université de Provence

Jean GARDIN

Maître de Conférences
Université de Paris 1-Sorbonne

Jean-Michel GIEU

Maître de conférences
Université de Paris I – Panthéon - Sorbonne
(Histoire)

Dominique LEPAGE

Professeur des universités
Université de Bourgogne

Marie-Claire LIENHARDT

Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale
Académie d'Orléans Tours
(Histoire)

Thierry RENTET

Maître de Conférences
Université de Paris XIII
(Histoire)

Nancy de RICHEMOND

Maître de Conférences
Université de Montpellier III

Catherine SELIMANOVSKI,

Maître de Conférences,
IUFM de Montpellier

François TAULELLE

Professeur des universités
Université d'Albi

Denise TURREL

Professeur des Universités
Université de Poitiers
(Histoire)

Vincent VESCHAMBRE

Professeur des Universités
Ecole Nationale d'Architecture Lyon

1.2. Commentaires et observations du président

L'agrégation externe de géographie 2010 s'inscrit dans la continuité des réformes introduites en 2002 par nos collègues Rémy Knafo et Michel Hagnerelle. S'inscrivant dans les évolutions de la discipline et des pratiques d'enseignement, le concours joue un rôle d'avant-garde, porteur d'innovations dont les effets d'entraînement influencent largement les enseignements en amont et en aval. Aujourd'hui, il constitue un élément important du repositionnement de la géographie dans les systèmes scolaire et universitaire. Il répond au besoin de recrutement de professeurs de haut niveau, destinés avant tout à enseigner dans les lycées, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ou sur des postes de PRAG ; il fournit aussi des lauréats qui présentent un profil qui pourra leur permettre d'accéder, dans l'avenir, aux hautes fonctions d'encadrement dans l'Education nationale (inspection, direction ...).

Son premier objectif est de sélectionner des candidats porteurs des problématiques scientifiques et des méthodes de la géographie d'aujourd'hui en s'ouvrant largement sur les différentes dimensions de la discipline et en intégrant l'évolution récente des paradigmes de la géographie (une science sociale, rôle des acteurs territoriaux, approches culturelles des questions de géographie, nouvelles interrogations sur les relations homme/nature...). Dans cette démarche, les questions au programme de l'épreuve de géographie thématique ont pour objet de favoriser des approches plus globales et systémiques (risques en 2004-2005, Ville et environnement en 2006-2007, la mondialisation en 2007-2008, Géographie et développement durable en 2008-2009, Nourrir la planète en 2008/2009,). Leur inscription dans les programmes et leur traitement dans les préparations témoignent alors des apports essentiels de nos disciplines à l'analyse et à une meilleure compréhension des dynamiques du monde contemporain. Cette volonté se retrouve bien sûr aussi dans le choix des espaces d'étude sélectionnés dans l'épreuve écrite de la Géographie des territoires (cf « la Russie ») et dans la refonte de la question France depuis l'année 2008/2009 (« la France, aménager les territoires » puis « La France en villes », nouvelle question pour la session 2011).

Cette démarche s'appuie aussi sur la place accordée à l'épistémologie et à l'histoire de la géographie que l'on doit retrouver chez les candidats à la fois dans les épreuves écrites d'admissibilité et lors des oraux des épreuves d'admission.

Enfin, l'histoire occupe une place importante dans le concours. L'augmentation du coefficient et la nouvelle conception de l'épreuve orale d'histoire donnent aujourd'hui un rôle bien plus important à l'histoire dans la réussite au concours ; les résultats satisfaisants d'une partie significative des candidats à l'écrit et d'une majorité des prestations orales montrent que nombre de candidats l'ont bien compris.

Son second objectif est de chercher à mettre la géographie de l'agrégation en meilleure adéquation avec la société, ses besoins, ses intérêts et à donner toute sa place à la géographie appliquée, notamment avec l'option « aménagement » qui constitue un des triptyques des épreuves écrites avec l'étude critique des dossiers documentaires. Il convient, dans ce cadre, de souligner qu'à l'écrit comme à l'oral, l'introduction des dossiers documentaires a permis un rééquilibrage des types de compétences évaluées. La capacité à exploiter avec discernement des ensembles de documents extrêmement variés, prenant en compte la diversité des matériaux utilisés par les géographes, est indispensable tout à la fois pour une meilleure préparation au métier de professeur du secondaire ou même du supérieur, et aussi pour ceux des agrégés qui s'engagent dans des travaux de recherche.

Le concours constitue un lieu privilégié d'observation de la culture géographique et des compétences réelles des candidats. Nous ne reviendrons pas ici sur les indispensables conseils prodigués par le jury pour réussir le concours ; pour cela on se reportera aux consignes données dans ce rapport par les différentes commissions et aussi aux rapports des précédentes sessions consultables en ligne sur le site du Ministère de l'Education nationale (WWW.education.gouv.fr/siac/siac2/jury) et publiés dans la revue *Historiens et Géographes*.

Dans ce cadre général, il faut dégager quelques pistes de travail pour les préparations.

Les candidats doivent d'abord mieux se préparer à traiter des « grands débats » qui agitent nos sociétés. Par ses concepts, ses démarches et ses outils, la géographie se trouve au cœur des grandes questions qui se posent à nos sociétés, sinon à l'humanité, en particulier dans les domaines de la gestion, de l'aménagement et du développement des territoires à toutes les échelles, de l'environnement et du développement durable ou encore des phénomènes liés à la géopolitique ou à la mondialisation.

Or, les prestations et les réactions d'une majorité des candidats - à l'écrit comme à l'oral - montrent qu'ils sont souvent mal préparés à traiter d'un certain nombre de sujets fortement ancrés dans les problèmes de sociétés et dans l'actualité comme l'indique un certain déséquilibre dans les

choix des sujets dans l'option « milieux et environnement » ainsi que dans l'option « aménagement ». Trop de candidats sont encore réticents à entrer dans des débats d'actualité qui revêtent pourtant une forte dimension géographique. Ce décalage est d'autant plus incompréhensible que les programmes du secondaire intègrent aujourd'hui explicitement les questions touchant aux développements des territoires, à leur aménagement et au développement durable. Il apparaît donc indispensable que les futurs professeurs d'histoire et de géographie soient pleinement en mesure d'apporter aux futures générations les contributions scientifiques incontournables que nos disciplines doivent fournir au traitement de ces questions majeures. A cet égard, on ne peut qu'insister à nouveau sur les insuffisances, sinon les carences, de nombre de candidats dans la connaissance des territoires de la France, en particulier dans la façon dont les cartes des « nouveaux territoires » modifient les modalités de gestion locale.

De même, il convient de poursuivre la préparation à l'usage des outils et des ressources numériques. Comme il est indiqué dans les rapports des sessions depuis 2005, un concours tel que l'agrégation de géographie est confronté au grand défi du numérique. Il se doit d'intégrer progressivement les outils et les ressources numériques qui constituent - ou doivent constituer - de plus en plus le quotidien de l'étudiant et du professeur. Les étudiants et les élèves vivent à l'époque de *Google Earth* et de *Géoportail*. Leurs professeurs doivent y être préparés. Il est notamment superflu d'insister sur l'abondance et la richesse des documents accessibles sur l'Internet. Jusqu'en 2005, tous les documents étaient proposés aux candidats sur support papier. Depuis 2006, pour l'épreuve orale de commentaire de documents géographiques, un grand nombre de sujets sont proposés sous forme numérique (images satellites, photographies, cartes, animations, vidéos, bases de données, etc.). L'informatique facilite en particulier la mise en regard des documents, permet de les juxtaposer aisément, de zoomer sur des lieux intéressants.

L'intégration progressive du numérique est incontournable et se poursuivra lors des prochaines sessions. Elle passe en particulier pour les candidats par la maîtrise basique de Power Point afin de traiter dans les meilleures conditions les sujets numériques qui leur seront proposés dans le cadre de l'épreuve orale de commentaire de documents géographiques.

Au cours des sessions suivantes, devraient être progressivement introduits des exercices simples de fabrication de croquis ou de cartes, en attendant l'accès (régulé) aux ressources infinies de l'Internet. Le jury souhaite pouvoir, dès la session 2012, permettre à tous les candidats d'accéder à un nombre réduit de sites internet (une trentaine), afin de leur donner accès à des données en ligne qu'ils seront conduits à mobiliser lorsqu'ils seront enseignants. On ne peut se cacher que les obstacles sont importants ; d'ordre matériel, et aussi dans l'adaptation des préparations des concours dans les universités.

Pour finir, nous ne pouvons qu'insister sur le fait que lors des épreuves d'admissibilité, il est essentiel de participer et de gagner le maximum de points sur l'ensemble des quatre épreuves sans se décourager à priori sur un sujet devant lequel un candidat peut se sentir déstabilisé : sur 342 inscrits, seulement 121 ont composés les quatre épreuves. De même à l'oral, les candidats doivent faire preuve de maturité et se mobiliser sur l'ensemble des épreuves demandées.

Yves JEAN

1.2.3 Les épreuves d'admissibilité

Cette année 342 candidats étaient inscrits (539 en 2004 ; 527 en 2005 ; 530 en 2006, 501 en 2007, 449 en 2008, 365 en 2009) ; 121 candidats ont composé dans les quatre épreuves soit seulement 35% des inscrits. (271 en 2004 ; 294 en 2005 ; 258 en 2006, 242 en 2007, 194 en 2008, 172 en 2009). Cette baisse importante du nombre de candidats inscrits puis des candidats qui composent les quatre épreuves conduisent à s'interroger sur les facteurs explicatifs de cette évolution. Si depuis 2006, le nombre de candidat inscrits au concours diminue régulièrement mais la baisse significative enregistrée en 2010 est inquiétante.

La barre de l'admissibilité a été fixée à 34 points, soit 8,50/20 (33 en 2004 ; 31 en 2005 ; 34 en 2006 ; 35 en 2007, 35 en 2008, 38 en 2009) ; 51 candidats ont été retenus pour 25 postes à pourvoir (29 postes en 2007 et 2006, 25 postes depuis 2008).

Pour les épreuves écrites, les correcteurs ont largement utilisé l'échelle des notes : de 1 à 19. La moyenne des candidats non éliminés participant aux quatre épreuves écrites est de 7,86/20 ; la moyenne des candidats admissibles à l'oral est de 11,37/ 20. Malgré la baisse significative du nombre de candidats, l'évaluation des copies révèle un bon niveau de l'ensemble des candidats.

Épreuves d'admissibilité	Nombre de présents	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles
Géographie thématique	131	8,66 (6,53 en 2006, 6,77 en 2007, 6,74 en 2008, 8,09 en 2009)	12,59 (10,87 en 2006, 11,76 en 2007, 11,54 en 2008, 12,31 en 2009)
Géographie des territoires	125	7,39 (6,06 en 2006, 6,34 en 2007, 6,41 en 2008, 7,17 en 2009)	11,33 (9,25 en 2006, 10,41 en 2007, 9,98 en 2008, 11,09 en 2009)
Épreuve sur dossier	125	7,78 (6,95 en 2006 ; 6,28 en 2007, 7,10 en 2008, 7,63 en 2009)	10,84 (12,13 en 2006 ; 9,66 en 2007, 10,19 en 2008, 12,27 en 2009)
Histoire	122	6,75 (5,51 en 2006 ; 5,67 en 2007, 5,52 en 2008, 6,75 en 2009)	10,71 (10,50 en 2006 ; 10,57 en 2007, 10,80 en 2008, 11,35 en 2009)

1.2.4 Les épreuves d'admission

51 candidats admissibles ont été entendus pour les trois épreuves; à l'issue du concours, la barre d'admission a été placée à 133 points, soit la plus élevée depuis 2004, reflet de la très bonne qualité des candidats admis (105 en 2004 ; 112 en 2005 ; 103 en 2006, 113 en 2007, 123 en 2008, 131 en 2009), soit une moyenne de 10,23/20 (8,08 en 2004 ; 8,62 en 2005 ; 7,92 en 2006 ; 8,69 en 2007, 9,46 en 2008, 10,08 en 2009). A l'issue des épreuves orales, 49,02 % des candidats admissibles sont donc admis. Les notes maximales pour chacune des épreuves orales ont atteint 19, 19 et 17 sur 20 ; il est donc possible de viser le haut de l'échelle de notation dans ce concours.

Épreuves d'admission	Moyenne des présents	Moyenne des admis
Commentaire de documents géographiques	11,04 (7,93 en 2006; 8,30 en 2007, 9,7 en 2008, 10,73 en 2009)	12,88 (10,52 en 2006, 12,12 en 2007, 12,12 en 2008, 13 en 2009)
Leçon de géographie hors programme	8,43 (6,78 en 2006 ; 6,83 en 2007, 6,83 en 2008, 8,57 en 2009)	10,88 (9,28 en 2006 ; 9,48 en 2007, 8,72 en 2008, 11,76 en 2009)
Commentaire de documents d'histoire	9,24 (7,44 en 2006 ; 8,09 en 2007, 9,11 en 2008, 9,61 en 2009)	12,16 (10,83 en 2006 ; 11,28 en 2007, 11,12 en 2008, 11,16 en 2009)

Notes des admissibles	Nombre de candidats ayant obtenu ces notes à l'oral		
	Commentaire de documents géographiques	Leçon de géographie hors programme	Commentaire de documents d'histoire
< 5	1	9	10
5 à 9	19	26	15
10 à 14	21	9	18
> 15	10	7	8

1.2.5 Une « photographie » des candidats

Par sexe

	Inscrits	Admissibles	Admis
Femmes	165	28	17
Hommes	177	23	8

Par âge

Années de naissance	Inscrits	Admissibles	Admis
Entre 1948 et 1970	44	1	0
Entre 1971 et 1980	112	7	2
1981-1984	126	16	8
1986-1987	60	27	15

Par académies

Académies	2009		2010	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
Aix-Marseille	3	1	1	-
Amiens	3	1	4	1
Bordeaux	4	2	3	1
Grenoble	-	-	2	1
Clermont Ferrand	-	-	-	-
Guadeloupe	-	-	-	-
Lille	1	0	2	-
Lyon	15	11	12	10
Montpellier	-	-	1	-
Nancy-Metz	1	1	1	-
Nice			2	1
La Réunion			1	1
Nantes	-	-	-	-
Orléans-Tours	1	0	1	-
Paris-Créteil-Versailles	23	10	18	10
Reims	1	0	-	-
Rennes	4	3	-	-
Rouen	1	0	1	-
Toulouse	1	0	2	-

1.3. Textes officiels et descriptif des épreuves

1.3.1. Programme de la session 2010

Géographie thématique

- Nourrir les hommes
- Les mobilités

Géographie des territoires

- La France et ses régions en Europe et dans le monde
- L'Europe

Histoire moderne

- Les affrontements religieux en Europe du début du XVI^e au milieu du XVII^e.

Histoire contemporaine

- Le monde britannique de 1815 à 1931

1.3.2 Les épreuves du concours de l'agrégation externe de géographie

ARRETÉ DU 21-2-2001

JO DU 2-3-2001

A - Épreuves écrites d'admissibilité

1) Composition : géographie thématique

(durée : sept heures ; coefficient 1).

Il s'agit d'une épreuve intégrant des concepts et des savoirs appartenant aux différentes branches de la géographie. Les thèmes au programme sont choisis dans un champ très ouvert incluant l'épistémologie et l'histoire de la géographie. Le cas échéant, des documents peuvent être fournis. La réalisation de carte(s) et/ou de croquis est un élément important d'appréciation.

2) Composition : géographie des territoires

(durée : sept heures ; coefficient 1).

Dans cette épreuve, l'accent est mis sur la différenciation spatiale et le jeu des différentes échelles de l'analyse, dans le cadre de la question ou des questions figurant au programme. Le cas échéant, des documents peuvent être fournis. La réalisation de carte(s) et/ou de croquis est un élément important d'appréciation.

3) Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie

(durée : sept heures ; coefficient 1).

Cette épreuve est constituée par un travail sur documents, hors programme. Elle comporte les trois options ci-après correspondant aux trois principales filières de formation suivies par les étudiants en géographie :

- espaces, territoires, sociétés ;
- milieux et environnement ;
- aménagement.

Les candidats choisissent leur option au moment de l'épreuve, après avoir pris connaissance des sujets. L'épreuve consiste en plusieurs exercices tels que : contrôle de connaissances de base ; analyses, études critiques, interprétation de documents divers ; rédaction de brèves synthèses (une à deux pages) ; production d'une carte ou d'un croquis à partir de documents.

4) Composition d'histoire dans le cadre d'un programme

(durée : sept heures ; coefficient 1).

B - Épreuves orales d'admission

1) Commentaire de documents géographiques

(durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : cinquante-cinq minutes maximum [exposé : trente minutes maximum ; entretien : vingt-cinq minutes maximum] ; coefficient 3).

Les documents géographiques - notamment cartes à différentes échelles, croquis, graphiques, photographies, images satellites, tableaux statistiques, textes - portent sur les questions au programme des deux compositions de l'écrit.

2) Leçon de géographie, hors programme

(durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : cinquante-cinq minutes maximum [exposé : trente minutes maximum ; entretien : vingt-cinq minutes maximum] ; coefficient 3).

Le candidat tire au sort un sujet qui relève, soit de la géographie thématique, soit de la géographie des territoires.

3) Commentaire et confrontation de documents d'histoire sur une des questions figurant au programme

(durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : cinquante-cinq minutes maximum [exposé : trente minutes maximum ; entretien : vingt-cinq minutes maximum] ; coefficient 3).

2. Commentaires des épreuves écrites

2.1. Composition de géographie thématique

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : « Métropoles et mobilités dans le monde »

Le sujet formulé de manière classique ne présentait pas de difficultés particulières sauf à bien travailler les relations entre métropoles et mobilités. Comme toujours, il fallait trouver le bon équilibre entre de solides connaissances factuelles et une nécessaire prise de distance qui permet de les articuler dans l'espace d'interprétation offert et ouvert par le sujet, espace qu'il faut bien sûr définir avec clarté et assurance en mobilisant les outils et l'épistémologie de la discipline. La plupart des candidats ont correctement posé les bornes du sujet. Seuls quelques uns d'entre eux ont abusivement étendu la notion de mobilité à l'ensemble des flux ou restreint la notion de métropole à celle de métropole mondiale ce qui a pu brouiller ou limiter la portée de la problématique.

Le risque était de traiter séparément les deux termes du sujet en se contentant de présenter de façon formelle en introduction la question des interactions entre métropoles et mobilités. Beaucoup de candidats avaient des connaissances établies sur l'un et l'autre terme du sujet, voire une culture assez élaborée, sur les migrations notamment, en phase avec les approches actuelles en géographie et dans les sciences sociales. De même le propos était généralement clairement structuré. Si les plans ont été assez diversifiés, le fond des copies s'est trop souvent présenté sous forme d'un long récitatif (sur la périurbanisation, les migrations, la mondialisation, les infrastructures de transport, les métropoles du Nord opposées aux métropoles du Sud...) voire d'un excès de catégorisation (des modes de transports, des types de mobilités, des métropoles...). La principale difficulté était d'analyser la complexité des relations liant les métropoles et les mobilités dans le monde (l'un des termes étant le moteur de la croissance de l'autre et vice et versa) sans oublier de faire état des boucles d'interactions négatives entre métropoles et mobilités. Malheureusement peu de copies ont dépassé la problématique de causalités renversées entre mobilités et métropoles, les mobilités produisant les métropoles et inversement, les métropoles captant et générant de nouvelles mobilités. Nous regrettons cette vision trop scolaire du sujet dénotant une absence de prise de risque intellectuel, sachant que les candidats sont appelés à former des esprits que l'on voudrait indépendants, innovants et audacieux. La capacité à faire évoluer le questionnement a distingué les très bonnes copies des autres, même bien informées, bien structurées. On a donc favorisé des copies qui allaient au delà de la description du monde de la modernité des mobilités élargies dans des

métropoles lisses, aseptisées, pour montrer les nouvelles frontières, les nouveaux égarements technocratiques, les recompositions associées : étouffement des métropoles, congestion des flux, gestion de plus en plus tendue des mobilités et des flux migratoires, fantasme d'un contrôle technocratique total (Navigo, vidéosurveillance, gestion routière, politiques des visas, biométrie...), migrations résidentielles et mobilités marqueurs de polarisation sociale, mobilités forcées, migrations circulaires, mobilités et migrations en systèmes... De même, ont été valorisées les copies analysant le développement dans toutes ses dimensions, mentionnant la division internationale du travail comme facteur de mobilités, de spécialisation des espaces, de concurrence entre les métropoles, ainsi que les copies présentant une bonne articulation des différentes échelles géographiques.

Les références bibliographiques ont été plus variées que les années précédentes, même si les candidats de façon par trop récurrente font dire beaucoup de banalités à Jacques Lévy ! On insistera une fois de plus sur l'effet négatif de références « mondaines », c'est-à-dire réduites au titre de l'ouvrage et au nom de l'auteur sans une vraie exploitation du contenu. Rappelons également que la production de cartes, croquis, diagrammes sagittaires, organigrammes n'est pas un rituel destiné à vaguement illustrer le propos. Il s'agit au contraire d'enrichir le texte du devoir par une iconographie de qualité, tant dans sa conception que sa réalisation, laquelle suppose une parfaite maîtrise des principes élémentaires de la sémiologie graphique.

Du point de vue de la technique de la dissertation, les copies bancales, les introductions qui ne justifient pas réellement le plan, les plans purement descriptifs, les plans à tiroir, la syntaxe déficiente, l'écriture, l'orthographe... marquent l'opposition entre ceux qui ont eu une réelle préparation et les autres. Un certain nombre de copies sont nettement en deçà des attentes du point de vue de la forme, du contenu, de la problématisation, ce qui pose le problème d'une culture géographique à consolider et de la nécessité de se préparer au concours par un travail régulier. Enfin, un nombre significatif de copies présentent des introductions solides, des questionnements pertinents, puis... s'arrêtent. L'agrégation est une épreuve où il faut « tout donner », se battre jusqu'au bout et ne rien lâcher, même si les candidats sont saisis par le doute, le sentiment de n'être pas à la hauteur ou de ne pas pouvoir y arriver.

Catherine SELIMANOVSKI, Bernard CHARLERY de la MASSELIERE, Jean GARDIN, Vincent VESCHAMBRE.

2.2. Composition de géographie des territoires

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : « L'Europe, moteur des évolutions des espaces et des territoires ».

De très bonnes copies, plus de la moitié des copies notées 10 et au dessus, moins de copies faibles ou très faibles, une moyenne en progrès à 07,4, les résultats sont donc positifs, mais avec des marges de progression sur lesquelles insistera donc ce rapport. La logique de la dissertation semble mieux comprise, le travail de préparation est solide, le sujet était central : l'épreuve a correctement rempli son rôle. Pourtant le trop grand nombre de copies « moyennes », décevantes pour les candidats, conduit à renouveler des conseils déjà donnés, à les préciser. Comme toujours, c'est l'analyse des termes du sujet, des mots et de leur sens, qui permet de comprendre l'optique choisie – et donc imposée - par le jury, de dégager une problématique, laquelle conduit à un plan adapté. Il n'y a jamais une seule problématique possible, un seul plan ou un plan type qui s'imposerait, c'est au candidat de choisir ce qui l'avantagera, en fonction de ses forces comme de ses éventuelles faiblesses.

Au-delà de cette démarche d'ensemble, de mieux en mieux comprise, trois points devraient être travaillés pour conduire à de meilleurs résultats. Le premier, et ce ne sera pas une surprise porte sur les cartes, croquis, tableaux ou organigrammes. Ils valorisent une copie, à condition qu'ils ne la desservent pas, s'ils paraissent un peu vite expédiés, sans légende, avec des incertitudes, sans vrai apport, sans être clairement rattachés au sujet et utilisés dans l'analyse. Mieux vaut parfois s'abstenir

ou se limiter à deux ou trois plutôt que de les multiplier. Le second point porte sur la précision de l'analyse. Il faut être capable de travailler à deux vitesses en quelque sorte. Il est indispensable de donner les éléments centraux. Il faut aussi évoquer des lieux et des faits précis et/ou s'appuyer sur des exemples, faute de quoi la copie se réduit à un discours général, ni faux ni juste, peu ou pas spatialisé ou qui oublie les diversités significatives.

Cela explique sans doute le troisième écueil, le plus étonnant et le plus ennuyeux, d'autant que l'on le retrouve aussi à l'oral, la difficulté à penser, à montrer, à expliquer les contradictions – ici par exemple entre logiques communautaires et logiques nationales. Tout semble trop souvent se passer dans le consensus, parfois mais plus rarement dans l'affrontement systématique et les mêmes causes ont partout les mêmes effets, à toutes les échelles. Il est tout à fait paradoxal qu'une géographie qui insiste justement sur les acteurs, les échelles, entre autres, se traduise le jour de la dissertation d'agrégation, dans une sorte de conformisme, de consensus. Sans doute les candidats préfèrent ils ne pas aborder ce qui pourrait fâcher, prêtant, peut-être, au jury de positions toutes faites ? On comprend leur prudence, mais elle ne sera pas de mise pour des enseignants. Les programmes du secondaire sont construits autour de thèmes comme la mondialisation, le développement durable, les inégalités, les risques, autant d'obligations pour le professeur de montrer et de faire comprendre des positions, des analyses opposées, de mettre en lumière et en intelligence des débats contradictoires. C'est un travail exaltant et délicat, autant que la préparation à l'agrégation soit une occasion de s'y mesurer.

La politique du jury n'est pas de déstabiliser les candidats, mais au contraire de les mettre en situation de valoriser leur travail et leurs qualités. Le choix du sujet de cette année en atteste. On pouvait difficilement imaginer un sujet plus central par rapport à la thématique. Quand on parle d'Europe, de quoi parle-t-on ? Qu'est ce que l'Europe et quelles en sont les limites ? C'est bien ce qui a fait l'intérêt et la difficulté du programme et ce qu'interrogeait aussi ce devoir. Le sujet choisi avait ainsi l'avantage et l'inconvénient d'être traitable et attendu, et l'inconvénient d'obliger à des choix logiques et rigoureux, à une hiérarchisation ferme et justifiée entre des évidences et d'indispensables nuances. Il conduisait à mettre en valeur à la fois des grandes organisations structurantes et la très grande diversité à toutes les échelles. Oublier la diversité significative des espaces et des territoires, partir de faits généraux que les espaces seraient censés - un peu par chance -, conduisait à des copies ni mauvaises car informées et honnêtes, ni bonnes car trop vagues, décrivant des phénomènes généraux dans un espace abstrait, en oubliant les territoires. La question des territoires nationaux, hautement suggérée par l'intitulé du sujet est pratiquement toujours occultée.

Ce travail de tri dans la masse des informations disponibles est le travail de base, pour la dissertation comme ensuite pour la préparation d'un cours, et plus le choix est large, plus il est délicat. Il commence toujours par l'obligation de définir et de délimiter le sujet, à partir des mots choisis par le jury : tout part d'une définition préalable claire, à laquelle le candidat se tient dans son devoir, même si l'analyse permet de la nuancer, d'en montrer l'intérêt et les limites..Le sujet portait sur l'Europe et non sur l'Union Européenne. Les étudiants ne peuvent ignorer que l'Union Européenne ne se confond pas avec la réalité géographique de l'espace européen, mais représente une part substantielle de celui-ci. Il convenait donc d'éviter deux écueils : le premier était de faire de l'Union européenne le sujet exclusif du devoir, le second était de l'ignorer en tant qu'ensemble politique intégré. La place de l'Union européenne au sein de l'espace européen est donc une des clés de ce sujet comme de la question mise au concours dans son ensemble. Le terme de moteur pouvait gêner. Ce n'est pas franchement un mot du vocabulaire géographique courant ; un moteur c'est ce qui engendre un mouvement, ce qui fait bouger et est la condition des mobilités ; moteur suggère action, activité, dynamiques. Il suppose des actions et renvoie plus nettement à des politiques et des principes, ceux de l'Union mais pas seulement ceux là, et sûrement pas sur les seuls territoires de l'Union. Territoires et espaces étaient au pluriel, ce qui devait conduire à insister sur les diversités à toutes les échelles.

L'emploi de ces deux concepts majeurs de la géographie incitait aussi à éviter des discours trop généraux, seulement géopolitiques et sciences politiques ; ces données sont importantes, mais c'est par les espaces et les territoires que la géographie peut apporter une vision spécifique dans cette question très générale de ce qu'est l'Europe : les oublier était donc une faute « grave ». La coordination entre espaces et territoires a souvent été négligée, les termes étant parfois employés alternativement, l'un pour l'autre. Territoire renvoyait explicitement au territoire national, et donc aux rapports certainement pas simples entre les nations, les politiques nationales, les politiques européennes, le sentiment d'appartenance à l'Europe. Les politiques européens, par exemple de coopération frontalières, peuvent créer des territoires originaux ; le statut des langues régionale peut des consciences territoriales internes aux territoires nationaux, et cela ne résume pas la complexité accrue des liens entre espaces et territoires. Territoire invitait aussi à insister sur la part des politiques, du volontarisme, face à un espace qui est largement modelé, aussi par des forces économiques, la mondialisation, et leurs traductions spatiales, la métropolisation. On conçoit enfin que sur le continent qui a « inventé » l'Etat-nation dans ses frontières, cette nouvelle aventure

territoriale est riche et symbolique. L'histoire avait sa place bien sûr, mais sans rédiger une devoir d'histoire ou de géohistoire.

Le sujet invitait donc à mettre en évidence et en perspective des recompositions territoriales en cours et incertaines. Dans une Europe qui tout à la fois se construit et se délite, dans laquelle des espaces se dilatent et d'autres se contractent, dans laquelle les territoires s'étendent, s'unifient mais aussi se fragmentent, on n'attendait pas des candidats une vision unique, lisse et figée, une « réponse », mais la mise en évidence d'une réalité complexe, mouvante et parfois contradictoire. Cela ne dispensait certes pas de proposer des bilans spatiaux à différentes échelles, de dessiner des ensembles vastes, des zones de forces et de faiblesse par exemple, à condition de les définir et délimiter, d'en montrer les inégalités, l'intérêt comme les limites. Surtout, on espérait des éléments qui permettent de comprendre le pourquoi de ces diversités. Si la construction-intégration européenne est un moteur puissant, il a des effets contradictoires. La logique de rattrapage, d'aide, de rééquilibrage - nécessaire ne serait ce que pour rendre l'Europe concrète, proche et utile - contrarie parfois les politiques nationales, souligne les inégalités entre territoires, avantage les uns au détriment des autres, parfois. La libre circulation, les harmonisations législatives partielles permettent aussi de faire jouer des « avantages comparatifs » qui redistribuent les cartes de la production et de l'emploi. La réalisation de grandes infrastructures de liaison, les politiques urbaines relient mais mettent aussi en concurrence, hiérarchisent, rapprochent, éloignent.

Beaucoup de devoirs ont su le montrer, parfois très bien. Ils ont adopté des problématiques comme des plans très différents, une variété qu'un sujet aussi ample et une réalité aussi incertaine justifient pleinement. Certains se posent la question très vaste des limites du volontarisme politique pour créer des espaces nouveaux et redessiner des territoires, dans une Europe qui passerait des territoires à un espace, d'une construction européenne qui repousserait les limites du territoire européen jusqu'à celle du continent. D'autres, et c'était sans doute le plus immédiatement efficace, sont partis des effets contradictoires, se demandant si l'Europe n'évoluait pas, paradoxalement vers plus d'inégalités et de différences, sur le poids réciproque des dynamiques de fragmentation et d'unité. D'autres enfin s'interrogent pour savoir comment la construction européenne, politique et économique peut créer des espaces qui transcendent véritablement les territoires.

Tout cela n'épuise pas le champ des possibles. Comme toujours, des plans très variés se sont révélés bons, quand ils permettaient au candidat d'appuyer sa thèse de façon équilibrée, nuancée, non répétitive. Du plan très classique mais difficile à mettre en œuvre de façon très efficace qui décrit les évolutions avant de les expliquer, à celui qui traite des forces opposées et contradictoires - unification, uniformisation versus divisions, éclatement, à celui plus hardi qui évoque dans un premier temps les faits politiques, puis dans un second les faits économiques, ou encore au plan par échelle, efficace à condition de ne pas juxtaposer trois descriptions successives, mais de montrer les complémentarités entre les échelles... Beaucoup de plans étaient donc possibles, s'ils permettaient de mettre en valeur les grands ensembles et les diversités, une Europe à géométrie variable, des gradients d'européanité disent certains.... Plusieurs candidats insistent sur la différence est-ouest, d'autres identifient aussi un ensemble nord et un ensemble méditerranéen, presque tous raisonnent en terme de centre et de périphéries, avec des qualificatifs variables accordés aux différentes périphéries, « intégrées » ou « abandonnées ». Là encore, beaucoup de propositions étaient recevables condition de définir clairement les concepts de centres et de périphérie et avant de proposer une analyse circonstanciée des territoires concernés sans donner l'impression de trouver des périphéries intégrées ou abandonnées aux quatre coins de l'Europe.

Donner à étudier une thématique d'actualité large et ouverte, proposer un sujet ample, c'est avoir la certitude que les candidats ont du matériel pour faire leur dissertation, mais aussi leur donner une très grande liberté de choix, d'angles, d'approches. Cette liberté est aussi synonyme de difficulté, mais que les candidats se persuadent que rien n'est fait pour les piéger, que le jury n'a aucun a priori, aucune vision pré établie. Il ne demande qu'à être convaincu, à condition que l'on respecte les règles de l'exercice et que l'on propose une analyse rigoureuse, étayée, cohérente et nuancée.

Le jury

François LOUVEAUX, François BOST, Sylvie DAVIET, Jacqueline JALTA.

2.3. Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie

2.3.1. OPTION A : « Espaces, territoires, sociétés »

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : « Insularité et altérité »

Comparé aux années précédentes, une moindre proportion de candidats (47 sur 130 soit 36%) a choisi ce sujet qui a pu dérouter certains du fait de son ancrage marqué dans une géographie des représentations, sans doute moins étudiée que d'autres champs géographiques. Toutefois, les notes obtenues ont été globalement satisfaisantes : un bon tiers obtient une note supérieure ou égale à 10, 20% ont une note supérieure ou égale à 13, soit la même proportion que ceux ayant eu une note inférieure à 5 ; la moyenne et la médiane sur l'ensemble de l'épreuve sont de 8/20.

Le jury souhaite formuler un certain nombre de préconisations assez proches de celles contenues dans les rapports antérieurs, tout en constatant avec satisfaction que certaines d'entre elles ont été prises en compte. Du point de vue de la méthodologie, on remarque en effet un certain progrès quant à la présentation du corpus. Bien souvent, les réponses aux questions sont précédées d'une introduction générale qui est appréciée. On soulignera néanmoins que celle-ci doit demeurer de taille réduite, de façon à ne pas grever l'organisation du temps de rédaction des réponses aux questions. Dans un certain nombre de copies, l'introduction intégrait un tableau synthétique de présentation des documents, ce qui n'est pas en soi une mauvaise idée à condition que celui-ci ne soit ni trop long ni trop formaté. En fin de compte, il est préférable de rédiger une introduction à la fois plus concise et plus personnelle, présentant les documents réunis selon un regroupement thématique.

Le jury constate en revanche que l'esprit de l'épreuve reste parfois mal compris. Le corpus documentaire ne vise pas à l'exhaustivité sur un thème, on est loin de la note de synthèse. Il s'agit d'orienter la réflexion sur un thème, qui doit faire l'objet d'un effort de problématisation de la part du candidat. Cette réflexion peut l'amener à constater qu'un certain nombre d'éléments importants ne sont pas représentés dans le corpus documentaire, dont la connaissance est essentielle pour répondre correctement aux questions. En l'occurrence, le dossier montrait un certain décalage entre la question posée sur l'insularité en général et le corpus proposé qui comportait un grand nombre d'exemples d'îles tropicales ou méditerranéennes. Une analyse pertinente et attendue pouvait dès lors naître de cette observation (en particulier dans la question 4 qui renvoyait à une réflexion globale sur le rapport entre insularité et altérité) : l'altérité insulaire semble effectivement se construire au travers de représentations très occidentales (voire européennes)-centrées, fondées sur un imaginaire en partie fondé sur l'expérience coloniale et la construction d'un exotisme corollaire, ce que certains candidats ont réussi à mettre en évidence de manière tout à fait éloquentes et démonstratives.

Pour autant, l'épreuve repose sur l'analyse des documents qui vont servir d'appui à une démonstration : il ne s'agit en aucun cas d'une dissertation déguisée. La réponse aux questions doit être fondée sur leur analyse critique. Il s'agit de mobiliser dans la rédaction leur compréhension synthétique et critique. On doit donc y référer, en comprendre le contexte, la nature, l'intérêt et la portée, et en faire une analyse formelle critique (structure interne, références, etc.). Il est tout à fait bienvenu de procéder à l'analyse des présupposés ayant mené à la construction des documents (sémiologie graphique, rhétorique, etc.). Des références peuvent être mobilisées si elles sont exploitées, qu'il s'agisse de citer des auteurs ayant travaillé sur le thème ou de faire des croquis illustrant le dossier.

Sur ce point précis, un croquis était obligatoire dans la question 2, mais tout autre croquis à différentes échelles était le bienvenu. Les réalisations cartographiques ont globalement été assez décevantes, nombre de candidats faisant le choix de produire des organigrammes confus et peu convaincants en lieu et place de croquis ou de cartes plus géographiques. À partir des informations livrées dans les documents 2, 3 et 4 du corpus documentaire, on pouvait ainsi imaginer un croquis permettant de représenter à l'échelle de l'île les lieux d'ouverture à la mobilité internationale (ports, aéroports), les principales villes regroupant les fonctions et espaces liés à ces mouvements (cybercafés, quartiers multiculturels ou ethniques), puis certains lieux créés par la mobilité

internationale (enclaves touristiques, centres de rétention pour migrants irréguliers, etc.), sans oublier de représenter l'archipelisation de ces territoires au sein de l'espace insulaire (coupures/barrières entre les territoires touristiques et locaux, clôture des centres de rétention, effet tunnel des routes reliant ces lieux aux portes de l'île – ports ou aéroports –, fragmentation urbaine entre espaces de « sédentarité » versus espaces de « mobilité »). Naturellement, il ne s'agissait pas d'oublier les règles élémentaires de la cartographie (échelle, orientation, sémiologie graphique, etc.).

Enfin, le jury attire l'attention des candidats sur un défaut fréquent, celui du hors-sujet : de trop nombreuses copies ne répondent pas précisément à la question posée, dérivant au fil de la réponse vers des propos généraux. On trouve également souvent la réponse à une question n en question n + 1, ce qui en aucun cas ne permet que les points perdus en n ne soient attribués après lecture de la question n + 1.

Le sujet était intitulé « Insularité et altérité ». Par un jeu de questions dialectiques, le jury attendait des candidats qu'ils démêlent les logiques et les fondements de la construction de l'altérité insulaire déclinée dans ses deux versants spatial (l'Ailleurs) et social (l'Autre). L'exemple insulaire était montré ici comme un prisme permettant à la fois de comprendre comment le territoire peut être instrumentalisé au service d'une construction sociale et de saisir les enjeux de cette fabrique de l'Autre qui, à l'heure de la globalisation de l'économie et des mobilités, dépassent très largement les seules limites insulaires. En somme, l'objet-île peut constituer une loupe grossissant les effets territoriaux et sociétaux du processus de différenciation.

Question 1 : *En quoi l'insularité nous éclaire-t-elle sur les notions d'isolement, de distance et de discontinuité géographiques à l'heure de la mondialisation ?*

Il s'agissait dans un premier temps de rappeler le sens de ces trois notions avant de souligner combien les îles, principalement tropicales ou méditerranéennes, c'est-à-dire lointaines dans l'imaginaire occidental, représentaient l'espace quintessenciel de l'isolement, de la distance et de la coupure. Le corpus du document 1 permettait ainsi de comprendre les fondements esthétiques et littéraires (*La Cité idéale* de Thomas More, l'histoire de Robinson Crusoé) des représentations insulaires forgées par les Continentaux européens principalement. Toutefois, - et c'est là qu'une réflexion approfondie et critique était attendue -, il était fondamental de commencer à évoquer ici le profond décalage entre le mythe de l'île isolée et inaccessible et la réalité de certaines îles qui, placées sur de grandes routes commerciales maritimes, étaient dès les époques médiévale puis moderne extrêmement bien reliées au reste du monde. Il était ainsi possible de faire allusion à la question suivante sur les mobilités, dont certaines sont très anciennes. Les différents éléments du document 2 nous incitaient ensuite à montrer combien la mondialisation des transports et des moyens de communication remettait très largement en cause cette « image » de l'île retranchée et coupée du monde. Désormais il semble clair que l'isolement absolu n'existe pas ; la distance apparaît dès lors très relative à mesure que le désenclavement progresse (cf. les liaisons aériennes desservant l'île Maurice), que la connectivité se généralise (cf. le développement des cybercafés à Zanzibar) et que le monde devient de plus en plus réticulaire. Pour autant, et c'est le troisième temps de la démonstration, si la distanciation ou la coupure insulaires ne sont plus objectivement ou géographiquement fondées (si tant est qu'elles l'aient jamais été !), elles tendent à être recrées ou réinventées aujourd'hui, notamment par le biais de la promotion touristique (cf la brochure touristique des Seychelles) qui réactive les stéréotypes insulaires.

Au final, il ne fallait surtout pas oublier de revenir à la question posée, qui pointait la dimension paradigmatique de l'île pour comprendre combien aujourd'hui plus que jamais les notions d'isolement, de distance ou de discontinuité sont avant tout d'ordre social ou culturel.

Question 2 : *Quels sont les impacts des mobilités internationales sur les territoires insulaires ? Réalisez un schéma sur l'articulation local/global en territoire insulaire.*

L'objectif de cette question était d'une part de synthétiser les différentes formes de mobilités internationales qui affectent (ou affectaient) d'une manière ou d'une autre les espaces insulaires, d'autre part d'examiner leurs impacts en terme territorial, social, économique, culturel ou politique. Le dossier documentaire permettait très largement de nourrir cette réflexion qui s'inscrivait par ailleurs dans le thème des mobilités, au programme cette année. Il semblait essentiel ici de distinguer deux grands types de mobilités internationales : les flux migratoires et les flux touristiques. Les premiers, globalement moins bien étudiés par les candidats que les seconds, renvoyaient à la dialectique classique de l'immigration/émigration. Les mouvements d'immigration ont pu être parfois très anciens selon les îles (cf. le tableau sur la composition ethnique et religieuse de quelques îles qui suggérait l'importance passée des flux migratoires vers les îles), mais connaissent aujourd'hui de nouvelles formes à travers l'émergence d'une immigration de travail (cf aux Maldives), voire d'une immigration irrégulière de transit (cf. les centres de rétention à Chios). L'émigration est également une donnée

forte de la vie insulaire qui a pu se traduire, comme dans le cas du Cap-Vert, par la formation d'importantes diasporas, ce que de nombreux candidats ont malheureusement omis de développer dans leur copie. L'autre forme de mobilité correspond aux mouvements touristiques qui se sont fortement développés dans le cadre insulaire (cf. le document 3). A partir de là, il était important de saisir les enjeux et impacts de toutes ces mobilités sur le fonctionnement insulaire. On pouvait dès lors imaginer une réflexion multiscalaire mettant tout d'abord en évidence l'idée selon laquelle les mobilités permettent aux îles de s'ouvrir au reste du monde, via notamment les réseaux de transport (cf. les liaisons aériennes qui desservent Maurice) ou plus largement les réseaux diasporiques et la constitution d'un espace transnational qui insère les îles dans la toile mondiale (cf. la culture et musique cap-verdienne par exemple), mais aussi montrant que le monde s'ouvre aux îles, en particulier par le biais du tourisme qui induit une confrontation sociale et culturelle entre populations locales et étrangères. A l'échelle des îles, les effets des mobilités peuvent être de deux ordres : économiques avec l'importance des devises touristiques et des remises des émigrés qui constituent une importante source de revenus ; mais aussi culturels, que ce soit à travers les phénomènes d'acculturation/folklorisation induits par le contact touristes/insulaire, ou bien à travers la production d'un multiculturalisme (hérité des mouvements migratoires passés) qui est à la fois source de richesse et de tensions sociales. Enfin, à grande échelle, les effets des mobilités internationales se traduisent par des recompositions territoriales spécifiques, suivant des logiques de cloisonnement (enclaves touristiques hôtelières), de création de lieux (îles-hôtels, camps de rétention) et plus largement de métropolisation.

Question 3 : *En se fondant sur les exemples insulaires proposés dans ce dossier, étudiez les fondements et les finalités de la production identitaire.*

En se fondant dans une large mesure sur l'ensemble du document 4, il était possible de mettre en évidence le double mécanisme de la production identitaire : l'identification et la différenciation. Le processus d'identification collective revient à mobiliser (ou à inventer ?) des valeurs et des référents communs qui construisent un sentiment d'appartenance et alimentent un entre-soi (Le texte de G. Di Méo apportait à cet égard d'intéressants éclairages). Dans ce contexte, le fondement spatial apparaît bien souvent comme la pièce maîtresse de ce processus, en particulier dans le cas des îles dont la discontinuité naturelle évidente (une terre entourée d'eau) est très largement instrumentalisée dans le discours insulariste. Par ailleurs, l'argument de sociabilités insulaires très spécifiques développé dans les analyses de F. Péron (cf. document 4f) conduisait à la notion d'îléité (sentiment d'appartenance insulaire) analysée par A. Meistersheim dans le document 4e. Toutefois, et c'est là un aspect intéressant que peu de candidats ont mis en évidence, cette identification apparaît très complexe dans le cas d'îles multiculturelles dans lesquelles la juxtaposition de groupes ethniques ou culturels différents rend particulièrement difficile l'émergence d'une identité collective (cf. les documents 4c et 4d). De manière concomitante, l'identification passe également par la différenciation, car on se reconnaît d'autant plus entre-soi qu'on se distingue des autres. Là encore l'argument spatial est mobilisé : on est d'autant plus de l'île qu'on n'est pas du continent. A cet égard, les analyses sur « L'impondérable différence » de F. Péron ou bien le texte de G. Di Méo offraient de nombreux éléments de réflexion. Bien sûr, cette production identitaire n'a parfois d'autres finalités que de cultiver un entre-soi protecteur et rassurant. Mais dans un certain nombre de cas, le dessein est plus politique : c'est là que l'îléité justifie et conduit à l'insularisme, notions analysées dans le document 4e et qu'il était bon d'approfondir ici. L'affirmation identitaire est en effet souvent instrumentalisée par le pouvoir politique pour justifier des velléités autonomistes voire sécessionnistes, comme le montre F. Taglioni dans le document 4c.

Question 4 : *A partir de la synthèse du dossier documentaire, répondez à la question suivante : dans quelle mesure l'insularité permet-elle de saisir les logiques, les paradoxes et les enjeux de la construction de l'Autre et de l'Ailleurs ?*

Il s'agissait là de la question de synthèse globale du dossier documentaire : comment comprendre la relation insularité/altérité ? L'intérêt était de montrer combien l'île constituait un prisme heuristique pour saisir les tenants et les aboutissants de la fabrique de l'altérité, déclinée ici spatialement (l'Ailleurs) et socialement (l'Autre). Cette question a été très inégalement traitée, nombre de candidats reprenant une grande partie des réponses apportées à la question 3 ou bien accordant une place disproportionnée à la thématique touristique. Il était possible d'entamer la démonstration par une réflexion portant sur l'île comme « territoire autre » et comme « territoire de l'Autre ». Les robinsonnades, récits philosophiques ou extraits de brochures touristiques (cf. document a) renvoient à des représentations qui participent de la construction mentale d'un ailleurs géographique, ailleurs rêvé, mythifié ou diabolisé, mais dans tous les cas très éloigné de la réalité. L'île, particulièrement la petite île, devient ainsi dans le regard du continental occidental un autre lieu, différent de son espace quotidien, l'espace inverse de ce qu'il connaît : l'isolé dans un monde connecté, le délimité dans un espace illimité, le local dans un monde global (cf. représentations touristiques). Mais par un jeu de

miroirs parfois bien étudié par certains candidats, il était intéressant d'envisager le regard de l'insulaire participant à la construction d'un ailleurs continental tout autant péjoré que fascinant, particulièrement pour les migrants insulaires. La fabrique de l'altérité sociale s'inscrit également dans le double regard de l'insulaire et du non-insulaire. Pour ce dernier, touriste à ses heures, les sociétés insulaires semblent d'autant plus spécifiques que celles-ci affichent précisément leur différence et leur îléité. Mais il faut également évoquer l'importance de l'histoire coloniale dans l'émergence d'un exotisme (les références aux travaux de J.F. Staszak étaient les bienvenues) qui enferme l'insulaire dans l'image particulièrement stéréotypée du « bon sauvage » ou de la tahitienne lascive comme l'a vulgarisée Paul Gauguin (cf. document 3c). Inversement, l'insulaire multiplie les images de l'Autre qui peut être le touriste étranger, l'immigré, celui qui vient de l'autre côté de l'île (cf le cas des îles partagées, document 4c), de l'autre île dans le cas des ensembles archipélagiques, ou plus largement du continent. Toutes les copies mettant en évidence une réflexion sur l'altérité sociale et spatiale en prenant soin de varier les perspectives et les points de vue ont été très largement valorisées. Il restait enfin à étudier les paradoxes et les enjeux que représentent aujourd'hui les constructions mentales de la différence. Le tourisme en constituait un bon exemple, jouant à l'envi sur les représentations insulaires du retranchement, de l'isolement, de l'Ailleurs lointain et particulier, alors même que l'activité repose précisément sur la nécessité d'une hyper-connectivité et sur l'insertion dans une économie globalisée (cf document 3b par exemple). Les enjeux sont donc de taille : économiques dans le cas de l'activité touristique qui fait de la soi-disant spécificité insulaire son principal argument de vente, mais aussi politiques (on le voit bien notamment dans les discours virulents des Guadeloupéens à l'égard de la Métropole, cf. document 4b). Pour conclure, l'île n'est sans doute pas un objet géographique spécifique pour aborder ces questions d'identité et d'altérité qui se posent dans tous les territoires aujourd'hui, mais elle permet peut-être d'en éclairer les mécanismes de manière plus aiguë et de montrer combien la production de la différence apparaît comme le corollaire de la globalisation.

Nathalie BERNARDIE-TAHIR – Anne-Laure AMILHAT-SZARY

2.3.2. OPTION B: « Milieux et environnement »

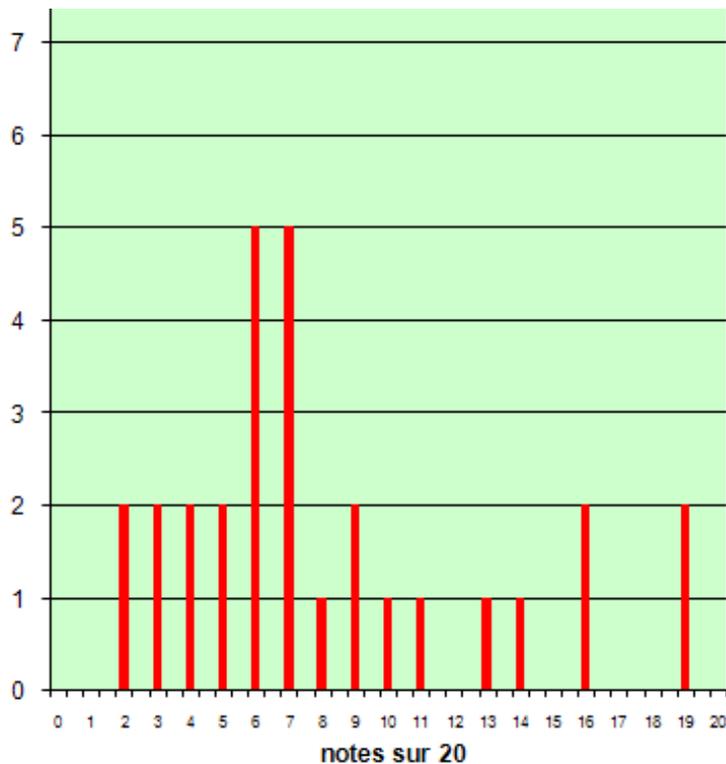
Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : « La biodiversité ».

29 candidats ont composé cette année sur l'option B « Milieux et sociétés ». La moyenne s'élève à 8,2, la médiane à 7 et les notes s'étendent de 2 à 19 (ci-dessous l'histogramme de distribution des notes).

Nombre de copies



Comme chaque année, le jury rappelle la nature même de cette épreuve, à savoir un commentaire de documents. Il s'agit bien d'analyser, de décortiquer un corpus documentaire et fondamentalement d'organiser une confrontation, des croisements où les documents ne constituent pas un prétexte à dissertation autour d'une question posée. Ceci reste trop peu mis en œuvre et les candidats se contentent trop souvent de signaler les documents comme de simples illustrations, par une référence entre parenthèses. Rappelons également que l'ensemble des documents doit être exploité et que le candidat ne choisit pas quelques documents qui lui semblent pertinents et/ou qui « l'arrangent » parmi le corpus proposé. Par ailleurs, si les lacunes des documents doivent être soulignées et si une approche critique, constructive et argumentée des sources et des représentations graphiques, des discours et de leurs fondements est indispensable, il est inutile de critiquer ou féliciter le jury pour le choix des documents qui constituent le corpus proposé.

Quelques rappels sur la méthode mais aussi sur la forme semblent nécessaires.

La simple description des documents ne suffit en aucun cas pour construire un commentaire. L'argumentaire d'un commentaire de documents doit s'appuyer non seulement sur la description du document, mais aussi sur son analyse et sa critique (explicitation du contexte, qualification de ou des auteurs, de la cible visée, etc.). La confrontation avec les autres documents du corpus doit permettre au candidat de mettre en perspective les discours, les analyses, les statistiques (et leurs modalités de construction) et de répondre aux problématiques soulevées par chacune des questions. Une argumentation est constituée d'un raisonnement qui progresse tout au long du développement, la construction de l'enchaînement des idées est particulièrement importante. Il est dès lors évident qu'un catalogue descriptif (souvent à la limite de la paraphrase), ne permet pas cette progression. Le jury signale que s'interroger sur les jeux d'acteurs et les jeux d'échelle permet souvent de construire un raisonnement géographique. Les copies qui montrent des analyses approfondies, mises en contexte et nuancées sont valorisées, d'autant plus lorsqu'elles évitent l'écueil de plus en plus courant de la « géographie fiction » : les analyses prospectives doivent s'appuyer sur de la matière, il ne s'agit pas de « y a qu'à, faut qu'on ». Enfin, si la mobilisation de références bibliographiques complémentaires pertinentes est appréciée pour étayer l'argumentaire et la démonstration, il convient que les candidats restent vigilants à ne pas aligner de multiples références, peu connectées aux questions voire parasites ou susceptibles de leur faire oublier les documents.

Sur un plan plus formel, trop de copies livrent en vrac des éléments par question, sans effort d'organisation et de structuration du propos. Il est indispensable pour chaque question de construire et de poser une problématique au sein d'une introduction, puis de développer un argumentaire construit. Les développements décousus sont trop nombreux et témoignent d'un manque de rigueur, à la fois dans la construction de la pensée mais aussi dans l'écriture. Mobiliser un vocabulaire précis, choisir des termes adaptés, éviter d'inventer des mots nouveaux participent d'une écriture précise et rigoureuse et constitue un bon révélateur de la culture géographique du candidat. Il convient en ce sens, d'éviter les propos de type journalistique ou médiatique, d'asséner des soi-disant vérités sans

recul. Pour citer les documents, un simple renvoi par numéro suffit. Il n'est pas nécessaire de recopier l'intitulé complet y compris la source à chaque mobilisation du document : cela donne la déplorable impression au jury que l'on cherche à gagner de la place. Enfin, une orthographe correcte est indispensable, de même qu'un minimum de soin à l'écriture : certaines copies sont quasiment indéchiffrables.

Le jury rappelle que la construction graphique, la mise en schéma constituent des outils fondamentaux du géographe, pour analyser ou clarifier une pensée. Ils doivent être impérativement mobilisés. Nous ne pouvons qu'encourager les futurs candidats à relire les précédents rapports qui insistaient particulièrement que ce point.

Question 1 : *Sur quels fondements la notion de biodiversité, qualifiée parfois de « concept flou », s'est-elle construite puis imposée sur la scène internationale ?*

Il s'agissait dans la question 1 de confronter les différentes définitions proposées, en s'attachant à qui les produits (dimension pluridisciplinaire à ne pas omettre), dans quels contextes idéologique, social, politique et scientifique et de les réinscrire dans la construction des relations homme/nature. La paraphrase ou la citation complète des définitions, même dans un ordre différent, les généralités vagues ne s'appuyant pas explicitement sur les documents étaient à proscrire. Des connaissances épistémologiques étaient évidemment nécessaires. Elles devaient être mobilisées en fonction des documents et non sous la forme d'une dissertation générale sur les relations homme/nature. Il s'agissait fondamentalement de montrer les multiples dimensions du concept (biologique, économique, éthique, ...), le glissement de l'espèce à l'espace puis au territoire. Certaines copies ont réussi à ignorer le document 5, pourtant essentiel pour l'identification des acteurs à l'origine de telle ou telle définition, la mise en contexte, la confrontation des disciplines et des différentes conceptions de la biodiversité.

Question 2 : *La biodiversité en érosion : quelles méthodes d'évaluation, quels enjeux ?*

La question 2 était une question résolument méthodologique, qui s'intéressait aux méthodes et aux modalités d'évaluation de la biodiversité. Quantité, qualité, échelles et temporalités : des classiques de la Géographie étaient au cœur de cette question. Il s'agissait ici de réfléchir à ce que l'on évalue : quel objet ? des espèces ? un état ? Mais quel état ? Celui de la biodiversité (selon quelle acceptation ?) ou celui de la connaissance de la biodiversité (ou d'une certaine biodiversité) ? Cela amenait à réfléchir aux critères de l'évaluation et à soulever et analyser des problèmes fondamentaux : question de l'état zéro (ou de l'état de référence), évolution et dynamiques versus état d'équilibre, généralisation et extrapolation, problème de l'exhaustivité. Enfin, cette question devait également amener les candidats à s'interroger sur la nature et la qualité des données produites : sur la manière dont elles sont récoltées, produites, puis exploitées et interprétées, sur leur inégale disponibilité suivant les espaces géographiques et les espèces, autant d'éléments traduisant des choix scientifiques, culturels, dont les conséquences territoriales peuvent être importantes.

Question 3 : *Discuter les notions de « hot spot », écorégions, et pays de la mégadiversité de la biodiversité mondiale. Montrer les limites de ces notions.*

Il était indispensable pour traiter correctement cette question 3 de confronter les différentes catégories de zonages produites et leurs modalités d'élaboration, afin de cerner les enjeux de multiples natures liés au découpage de l'espace, à l'assignation de fonctions à certains espaces. Or de très nombreuses copies ont simplement successivement abordé les zonages suivant un plan catalogue de type : description, critères de délimitation (et pas systématiquement), limites, et parfois qui a produit le zonage (ce qui était évidemment important). L'absence d'analyse de la confrontation, de la superposition parfois, des types d'espaces produits et des discours qui les portent interdisait de cerner les enjeux qui devaient porter la discussion. Une réflexion sur les acteurs, leurs objectifs, leur inscription sociale et idéologique, leurs échelles territoriales d'action étaient indispensables. Or la question de l'articulation entre acteur, territoire et temporalités d'action constitue une problématique majeure en géographie aujourd'hui. Elle permet d'éclairer les logiques géographiques et politiques territoriales à l'œuvre.

Question 4 : *L'aire protégée constitue-t-elle un outil pertinent de conservation ou de gestion de la biodiversité ?*

La question 4 avait pour objectif de discuter de la notion d'aire protégée et de son efficacité en articulant les différentes échelles. Il s'agissait d'une part d'analyser les logiques à l'œuvre, de discuter

de la dialectique ouverture/fermeture, d'aborder la notion de patrimoine commun, en s'appuyant sur les logiques d'acteurs (global/local). D'autre part, le corpus documentaire incitait à mobiliser une analyse spatiale articulant l'échelle globale (en regardant des disparités traduisant des choix d'acteurs), régionale (discussions et analyse des notions de corridors, de connectivité et fragmentation des espaces, d'où une remise en perspective des documents dans une dimension épistémologique – interdépendance, systémique, héritage versus équilibre statique, climax, reproductibilité) et locale en s'attachant à l'exemple de Madagascar. Cette question 4 est celle qui a le plus donné lieu à des développements très généraux et vagues, ne mobilisant parfois aucun des documents proposés. Les documents portant sur Madagascar notamment ont été ignorés par de très nombreuses copies, qui ont dès lors fait l'impasse sur l'échelon local, que les candidats manient manifestement le plus mal.

Typologie des erreurs:

Type de devoir	Erreurs méthodologiques les plus fréquentes	Indicateurs formels associés à ces erreurs
Dissertation allusive (corpus documentaire et questions posées sont de vagues prétextes)	Les questions sont oubliées, voire transformées. Les documents sont ignorés ou peu mobilisés Une problématisation générale parfois. Problématisation par question déficiente ou absente	Longue introduction générale. Pas toujours de distinction nette entre les réponses aux questions. Les documents sont au mieux cités. Exemples pris hors du corpus documentaire ou mobilisation allusive des exemples proposés (pas d'analyse) Le propos reste très général comportant des digressions allant jusqu'au hors sujet.
Dissertation illustrative	Les documents sont cités : ils n'ont qu'une vocation illustrative du propos Problématisation approximative, parfois en partie déconnectée des documents	Nombreuses références à des auteurs hors du corpus, dont les manuels ou les recherches sont développés pour eux-mêmes. Les références des documents sont souvent citées sous forme de longue liste entre parenthèses, (sans description, ni analyse) à la fin des phrases, pour illustrer l'idée développée avant. Nombreux documents oubliés.
Commentaire descriptif	Les documents (pas tous) sont seulement décrits. Manque ou absence de problématisation. Absence de recul critique sur les documents. Absence d'analyse et de croisement des documents.	Les documents sont paraphrasés, parfois sous forme de croquis (très soignés cela étant) mais qui n'apportent rien. L'analyse porte souvent sur un seul document à la fois (un paragraphe par document) étudié pour lui-même ou en relation avec la question posée. Pas de croisement/ confrontation des documents. Plan catalogue, absence de transitions. Nombreux documents oubliés.
Commentaire partiel	Trop de documents sont oubliés. Absence de recul critique sur les documents. Pas d'analyse croisée des documents.	Un petit nombre de documents tirés du corpus sont décrits et analysés. Les documents considérés comme « peu arrangeants » sont omis. Problématisation partielle reflétant les « oublis » du corpus documentaire. Transitions souvent mal construites.

Véronique ANDRE-LAMAT, Nancy DE RICHEMOND

2.3.3. OPTION C : « Aménagement »

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : « La logique de protection dans la politique française d'aménagement du territoire ».

L'option C a connu cette année un franc succès : plus d'un tiers des candidats ont choisi le dossier d'aménagement, contre seulement un huitième à la session 2009. Le sujet proposé était de formulation simple et portait sur un thème classique. Il a manifestement séduit et redonné de l'attrait à une option jugée – à tort – trop technique. Le jury a pu évaluer de bonnes voire d'excellentes prestations, mais les résultats n'ont pas toujours été, dans l'ensemble, à la hauteur de ce que l'on pouvait attendre d'un sujet inscrit au programme des écrits et plutôt bien traité dans les manuels. La connaissance préalable du thème d'étude a considérablement accentué le principal défaut de l'épreuve : malgré les mises en garde réitérées (cf : rapport 2009), de nombreux candidats ont répondu aux questions posées « à la manière d'une dissertation », sans référence précise au corpus documentaire fourni. Il nous paraît judicieux de rappeler ici quelques principes. Les documents doivent être présentés et contextualisés. On ne peut se contenter de n'y faire que de vagues ou brèves allusions. Ce « matériau » mérite d'être analysé, interprété ou discuté, et doit organiser le propos et l'argumentaire. Le dossier comporte une quinzaine de documents, d'origines et de natures très diverses. La principale qualité évaluée dans cette épreuve est la capacité des candidats à les mobiliser à bon escient et à les faire dialoguer. Les questions posées invitent très clairement à une lecture transversale. L'analyse critique et synthétique d'un ensemble documentaire est une compétence essentielle attendue de futurs enseignants. Pour cette raison, les copies n'ayant pas respecté ces principes ont été lourdement sanctionnées. Beaucoup de candidats ont cru judicieux de développer des exemples hors corpus, en valorisant les études de cas travaillées dans l'année. Ceci a pu, parfois, fournir un contrepoint digne d'intérêt lorsqu'elles venaient à l'appui de l'analyse documentaire. Mais, le plus souvent, les exemples traités (Mission Racine, ZIP de Fos ou de St-Nazaire) se sont littéralement substitués à ceux qui étaient proposés dans le dossier (ZIP de Dunkerque). Très souvent, des schémas ont été importés et plaqués (Miaca, Plan Neige), alors que les documents avaient été choisis pour permettre la réalisation d'une ou plusieurs constructions graphiques, lesquelles, rappelons-le, constituent une forme de restitution de l'analyse à part entière.

Le défaut inverse est plus rare, mais non moins pénalisé. Certains candidats, de peur de se perdre, optent pour une analyse descriptive et linéaire des documents, et sombrent dans la paraphrase. Si ce travail peut être un préalable nécessaire au brouillon, il va de soi que l'épreuve exige une mise en perspective analytique des divers documents.

D'autres défauts ont pu apparaître. Une introduction est toujours bienvenue (accroche, cadrage thématique, présentation de la problématique retenue et des documents) mais elle ne doit pas être trop longue. La présentation des documents doit être synthétique et efficace, notamment en précisant l'intérêt que présente chacun d'eux au vu des questions posées. Plusieurs candidats ont perdu un temps précieux dans ce travail (2 à 3 pages suffisent !), au détriment des autres questions, bâclées ou ignorées. Il est donc très important de s'entraîner à gérer son temps et à calibrer la taille des réponses en fonction du barème. Un autre défaut, commun à un grand nombre de copies, est plus spécifique à l'option aménagement. Il s'agit de la difficulté à rendre compte des systèmes d'acteurs. Il est important de se demander qui fait quoi, comment et en lien avec qui ? Il est alors très utile de recourir au schéma. Les candidats ont éprouvé la même difficulté à interpréter les outils de « protection » et à les différencier selon divers critères. Dans le sujet, la question 3 invitait les candidats à distinguer les dispositifs de protection selon leurs statuts (loi, contrat, institution), leurs modalités (protection intégrale, gestion intégrée), le mode d'implication des acteurs (dirigiste-technocratique, participatif), l'échelle (locale, régionale, nationale) ou encore leur forme spatiale (zonage, corridor, etc.). Autant de réflexes qui ne présupposent pas nécessairement une connaissance très fine des outils (rappelons que cette épreuve est, sauf exception, hors-programme) mais une capacité à les analyser et les différencier. Pour l'interprétation des systèmes d'acteurs et des outils, la mise en contexte est un élément décisif. Elle présuppose d'avoir acquis une culture minimale sur les questions d'aménagement et d'avoir suivi régulièrement l'actualité.

Question 1 : *Comment la logique d'équipement des politiques d'aménagement du territoire après la seconde guerre mondiale était-elle en opposition avec la logique de protection ? Citez des exemples précis.*

Cette question nécessitait un retour sur la définition et la conduite des politiques d'aménagement du territoire depuis la Guerre. Plusieurs documents pouvaient servir à illustrer ce point : les textes 2 et 3 en particulier. Dans un contexte de forte croissance, celle des Trente Glorieuses, l'État a procédé à l'équipement du territoire (cf. S. Wachter). Cette logique est perçue essentiellement sous un angle quantitatif. L'objectif central était bien la mise en valeur touristique, industrielle et agronomique de la France à travers de grands équipements. On pouvait évoquer ici les grands chantiers des années 1950 à 1970 : les zones industrialo-portuaires, l'équipement du littoral Languedoc-Roussillon, la mise en valeur agricole des terres à travers les sociétés d'équipement régional, comme, par exemple, la société des friches de l'Est ou d'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc. Ces grands projets sont pensés dans une logique de polarisation et de diffusion attendue des fruits de la croissance. Les conséquences à grande échelle pouvaient être repérées dans le cas de Dunkerque (doc. 2) : croissance de la population attendue et artificialisation du littoral. C'est la période de la planification triomphante et les perspectives démographiques sont le plus souvent surévaluées. Les schémas de développement de l'époque ne prennent pas en compte la notion de protection mais maintiennent des espaces en dehors de toute urbanisation (« espaces verts » sur les plans) ou bien mobilisent les ressources naturelles comme argument au développement du tourisme. Les questions de protection ne sont pas premières : le développement du secteur industriel est une nécessité pour l'État qui sacrifie ainsi des kilomètres de littoraux.

Ceci se traduit par une forte artificialisation du littoral (doc. 6) qui se poursuit aujourd'hui mais davantage à l'intérieur des terres. Les graphiques présentent une moyenne nationale qu'il faudrait décliner en analyse régionale. Les zones les plus urbanisées sont celles qui connaissent les reports les plus importants de l'artificialisation sur l'arrière-pays.

Cependant, dans cette première partie, il fallait aussi insister sur le fait que les années 1960 sont aussi celles qui voient la naissance des premières mesures de protection, essentiellement sur des espaces à faible densité : c'est le cas avec la création du parc naturel de la Vanoise en 1963. De même le Ministère de l'environnement naît en 1971. Le dossier présentait le cas de la Baie de Somme : dans ce territoire, les deux logiques de protection et d'équipement tentent très tôt de s'articuler.

Question 2 : *Pourquoi et comment la dimension « protection » a-t-elle pris de l'importance au sein de la politique française d'aménagement du territoire au cours de ces dernières années ? Comment s'articule-t-elle avec les autres logiques de l'aménagement ?*

Comme l'explique R. Brunet, l'aménagement du territoire comporte une dimension « protection » : pour aménager on doit préserver le territoire. C'est un aspect négligé puisque les politiques d'aménagement sont souvent appréhendées comme des politiques de construction, d'équipement, de réalisation qui artificialisent les territoires. S. Wachter explique bien la transformation des logiques et la remise en cause progressive d'un modèle du tout équipement. Cette transformation résulte de différents facteurs :

- La prise en compte d'enjeux qualitatifs dans les logiques d'aménagement, un changement dans les représentations que l'on se fait de l'aménagement du territoire. Le bien être (A. S. Bailly) ne passe pas forcément par l'accroissement des équipements mais par une autre gestion plus qualitative des territoires. Pendant des années, en revanche, l'aménagement n'a été conçu pour les territoires en difficulté que comme une question de rattrapage des retards (S. Wachter). Progressivement le tout équipement atteint ses limites et pose problème.
- La montée en puissance de la temporalité dans les réalisations : les travaux d'aujourd'hui déterminent les années à venir et leur vieillissement pose question. On le voit avec les grands ensembles par exemple. Construits dans l'urgence, ils posent des problèmes de vieillissement et l'impact urbanistique se double de différents impacts : sociaux, éducatifs, etc.
- Le souci de la protection de l'environnement et du patrimoine naturel. Il s'agit de ménager le territoire. C'est aussi par exemple l'intérêt porté à la biomasse et au maintien de la biodiversité (doc. 8). Le discours de Vallouise, la création du conservatoire du littoral étaient de bons exemples du changement de vision dans l'aménagement de la montagne.

- L'approche globale des questions territoriales : le développement est moins sectoriel mais les différentes dimensions d'un aménagement entrent en interaction.
- La montée en puissance du développement territorial comme c'est le cas dans le premier article de la loi montagne (1985) qui reconnaît les spécificités des zones de montagnes et la promotion d'une démarche d'auto-développement. Cette loi symbolise bien le changement de conception des politiques d'aménagement.
- Le développement et le renforcement de la participation citoyenne que l'on peut lire ici à travers plusieurs documents (autoroute, barrage) et que l'État a reconnu à travers la procédure des débats publics.
- La montée en puissance de l'écologie politique.

Ces nouvelles logiques à l'œuvre se sont aujourd'hui banalisées et le souci environnemental permet parfois de tout justifier, y compris le tracé d'une autoroute (doc. 12). Ces logiques se heurtent aussi à des intérêts économiques et touristiques comme on le voit, par exemple, dans le texte de P. Merlin au sujet de la loi littoral. Elles continuent de diviser ceux qui veulent équiper et ceux qui, au contraire, souhaitent abandonner les grands projets. Ceci produit une géopolitique de l'aménagement, à savoir des conflits entre acteurs aux représentations différenciées.

Question 3 : *Quels sont les outils à la disposition de l'Union européenne, de l'Etat et des collectivités locales pour protéger le territoire ? Quelle est leur efficacité ?*

Si dans l'aménagement du territoire, les moyens peuvent être indirects comme l'explique R. Brunet dans le document 1 (incitations, contraintes à l'installation), d'autres sont directs. C'est le cas des lois et règlements pour toute activité qui menace l'environnement. Les documents présentés contiennent de nombreuses informations sur les outils de l'Union Européenne, de l'État ou des collectivités locales pour protéger le territoire. Cette question nécessitait de suivre l'actualité pour bien comprendre ces outils et leurs limites. Plusieurs présentations étaient possibles à condition de bien montrer les caractéristiques et les limites de ces dispositifs. On pouvait présenter ces moyens : soit par types d'outils (zonages, lois, etc.) ; soit par acteurs produisant des normes, règlements et zonages ; soit par d'autres recoupements – outils direct ou indirects, sectoriels ou globaux, prescriptifs ou incitatifs.

Le premier grand instrument relève du domaine législatif. Que ce soit une loi ou une directive de l'UE, dans les deux cas, des textes précisent comment on doit protéger le territoire : P. Merlin évoque la loi littoral de 1986 ; il est aussi question sur la carte du document 11 des principales protection réglementaires françaises ainsi que des contrats Natura 2000. Le deuxième instrument est de l'ordre du tracé de périmètres tels que les zonages des parcs naturels ou des zones protégées au titre du Conservatoire du littoral. Le conservatoire du littoral est en lien direct avec la loi littoral. Le périmètre protégé est très variable d'un littoral à l'autre compte tenu du début de cette initiative : 9,94 % des littoraux de la Région PACA ont été acquis par le Conservatoire contre près du quart du littoral de la Manche-Mer du Nord. Ce Conservatoire est assisté d'un Conseil national du littoral mis en place en 2006. Il fallait utiliser les documents pour présenter aussi les procédures à grande échelle, que ce soit en baie de Somme, dans le Parc du Forez (Charte Natura 2000) ou en Région Centre (Natura 2000). D'autres outils de coproduction des décisions étaient illustrés par les documents : le débat public ou encore les chartes et contrats.

Les documents insistent aussi sur plusieurs limites liées à ces procédures et notamment à l'application locale des schémas et autres décisions. N. Buclet montre ainsi que la gestion locale est souvent complexe : c'est là que les solutions paraissent les mieux adaptées mais en même temps c'est le lieu de toutes les pressions et de l'indécision finale. En prenant l'exemple du Schéma Européen du Développement Durable, il indique la difficile application de textes pensés d'en haut pour des territoires dans lesquels apparaissent des conflits. Cette thématique se retrouve dans le document 8 : l'auteur explique bien le faible travail de coopération entre communes et Conseils généraux dans le tracé des PEAN, PPEANP ou ZAP. La protection est donc dépendante des dynamiques locales.

Même si la panoplie des textes, lois et règlements est importante, plusieurs obstacles n'en permettent pas une application adéquate. En premier lieu, les textes manquent parfois de précision ou bien ne comportent pas de décrets mettant en pratique les différents articles de lois. C'est le cas de la loi littoral. P. Merlin dresse un constat très pessimiste de l'application de la loi qui n'a pas « bouleversé » la situation antérieure compte tenu du manque d'implication, selon lui, des services de l'État (retard dans la mise en place des SMVM) et du peu d'intérêt manifesté par les élus pour limiter le développement de leurs communes littorales. Le blocage dans l'application des procédures est aussi

évoqué dans le cas des espaces agricoles protégés (document 8). Cependant, ce bilan pessimiste pouvait être nuancé par l'exemple de la Baie de Somme qui illustre une coopération entre acteurs aux intérêts différents.

Question 4 : *Discutez le contenu et la signification des termes de protection, préservation, équipement, aménagement et gestion durable des territoires.*

C'est une synthèse des différentes questions. Ces définitions devaient être replacées dans des contextes temporels en relations avec ce qui a été dit dans les parties précédentes.

La notion d'équipement s'oppose ici clairement aux autres puisque équiper le territoire a été connoté pendant des années comme une politique vue d'en haut impulsée par un Ministère, celui de l'Équipement, qui a couvert le territoire de réseaux, projets d'envergure, etc. Aujourd'hui, l'équipement du territoire se réalise toujours, bien entendu, mais il s'agit d'une co-construction qui intègre une dimension « consultation » avec des débats publics, des échanges entre État et collectivités locales et une mesure des impacts attendus sur les projets.

Le terme « aménagement » est celui qui comprend toutes les autres acceptions en discussion. C'est un terme générique très riche de sens qui comporte parfois des termes antinomiques : ainsi aménager c'est aussi bien équiper, construire, réaliser que protéger. R. Brunet rappelle à juste titre la polysémie du terme qui peut aussi présenter des contradictions : comment par exemple aujourd'hui aménagement dans la compétitivité tout en plaidant pour le développement durable des territoires ?

Protection et préservation sont des termes de la même famille. Dans les deux cas, le souci de protéger n'est pas incompatible avec la présence humaine et des activités. Néanmoins cette présence est encadrée comme c'est le cas dans les parcs naturels.

Enfin, la gestion durable des territoires est ici une philosophie dans la conduite des politiques publiques. Le terme signifie que la collectivité inscrit dans son action sur un moyen et long terme à travers une réflexion prospective. Les impacts des décisions s'inscrivent donc dans une temporalité générationnelle. L'approche est moins sectorielle que transversale et globale.

François TAULELLE, Laurent CAILLY

2.4. Composition d'histoire

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : « La figure de l'ennemi au temps des affrontements religieux en Europe du XVI^e siècle au milieu du XVII^e siècle »

Dans un ensemble très hétérogène – les notes s'échelonnent de 1 à 18 –, le jury a été heureux de trouver quelques très bonnes copies, montrant une réelle capacité à réaliser une synthèse à partir de connaissances précises. Les meilleures d'entre elles s'appuient sur des exemples détaillés et maîtrisés, bien sûr datés, choisis en outre dans les différents pays au programme, et couvrant l'ensemble de la période. En revanche, ont été pénalisés les trop nombreux développements hors sujet, analysant par exemple longuement les débuts de la Réforme ou les affrontements religieux en général, ainsi que les réflexions conceptuelles plus philosophiques qu'historiques (quelques copies ne comportent aucune date ni fait concret). Rappelons enfin, comme chaque année, l'importance de l'expression écrite pour un futur enseignant : outre l'orthographe, le sujet exigeait la maîtrise d'un vocabulaire religieux rigoureux (« clergé séculier » et non « séculaire », « hérésie » et non « hérétisme »...).

Bien que le sujet porte sur une très longue période (de la Renaissance à la fin de la guerre de Trente ans), il n'y a pas eu d'évolution notable de la question, avec des étapes, des coupures ou des années cruciales. Un plan thématique est donc le plus approprié, tout en tenant compte de l'évolution chronologique et des nuances géographiques.

Au cours de cette période, la figure de l'ennemi change : ce n'est plus uniquement l'Infidèle ou le juif, mais c'est aussi et surtout l'ennemi de l'intérieur, au sein des Etats et des communautés, du fait du développement du protestantisme. Dans cette période de paroxysmes des violences religieuses, les affrontements prennent une dimension européenne et sont marqués par de nombreuses guerres civiles qui mettent en scène l'ensemble des acteurs sociaux, du peuple jusqu'aux élites. Ceux qui échappent à ce type de conflits, comme l'Espagne, sont confrontés eux aussi à des ennemis de l'intérieur (marranes, morisques...) qui font l'objet d'un traitement de plus en plus sévère.

Dans les violences qui se déchaînent, la définition et la représentation de l'ennemi jouent un rôle essentiel et mobilisent tous les langages disponibles de la propagande : l'oral par le biais des injures, des chansons, des disputes, des controverses ; l'écrit, qui connaît un essor sans précédent du fait du développement de l'imprimerie, à travers les pamphlets, libelles et feuilles volantes ; l'image dont la dimension sacrale constitue un enjeu particulier ; le corps enfin qui est la cible privilégiée des attaques.

S'interroger sur la *figure de l'ennemi* suppose de s'intéresser particulièrement à son image et à se demander en quoi la construction de celle-ci contribue à favoriser le déclenchement des violences religieuses et à les alimenter ; il s'agit aussi de comprendre comment la paix qui s'instaure progressivement s'accompagne d'une transformation ou d'une domestication de cette figure.

On peut, dans un premier temps, cerner les différentes catégories de figures sous lesquelles apparaît « l'ennemi », tant sur le plan idéologique que concrètement ; puis il convient d'analyser les représentations qui sont données de lui par la propagande, images destinées à justifier la violence et la volonté d'extermination ; enfin, il faut souligner que d'autres courants coexistent, qui cherchent à restaurer la paix, et pour justifier la coexistence, tentent de montrer le visage humain de l'ennemi religieux.

I Les différentes figures présentées par l'ennemi

1. Sur le plan idéologique, l'ennemi de la foi est membre d'une catégorie religieuse

Les juifs et les musulmans sont des ennemis anciens et extérieurs à la Chrétienté : cet affrontement prend de nouvelles résonances avec la Reconquista en Espagne à la fin du XV^e siècle d'une part, et d'autre part avec l'expansionnisme turc du XVI^e siècle à l'est de l'Europe et en Méditerranée. Puis la période voit un élargissement progressif des catégories d'ennemis, cette fois à l'intérieur de la Chrétienté : continuité d'hérésies médiévales radicalisées par la Réforme (vaudois) ; démultiplication due aux divisions confessionnelles successives, d'abord entre catholiques et protestants puis au sein même des mouvements réformés (luthériens et calvinistes, mais aussi sacramentaires, anabaptistes, puritains, arminiens et divers autres dissidents).

La rigidité des discours théologiques oppose deux vérités : les tièdes ou les partisans d'un compromis forment alors eux aussi une catégorie d'ennemis pour les plus militants (Calvin était un adversaire résolu des moyenners). On rappellera la difficulté, voire l'impossibilité de penser au XVI^e siècle la notion de « tolérance » religieuse.

Pour beaucoup, l'Infidèle a une moindre nocivité que l'hérétique (Luther considérait le pape comme pire que les Turcs), malgré des tentatives pour reporter la figure de l'ennemi à l'extérieur de la Chrétienté : les protestants français en particulier essaient de dériver la haine religieuse vers une croisade.

2. Sur le plan concret, quel visage peut prendre l'ennemi ?

L'ennemi militaire est constitué par les combattants de l'armée opposée, porteurs des marques identitaires de l'adversaire (croix rouge espagnole, écharpe blanche des réformés français). Dans les batailles, il existe souvent un front confessionnel, l'encadrement religieux de chaque armée cherchant à mobiliser l'énergie guerrière contre l'autre par une motivation religieuse (avec d'un côté les chants des Psaumes, comme l'armée protestante à la bataille de Cognac ; et de l'autre côté les harangues de prédicateurs, tel le père Dominique de Jésus-Marie à la bataille de la Montagne blanche en 1620). Des renversements d'alliance sont parfois introduits par la Réforme, l'ennemi « héréditaire » anglais par exemple devenant un allié des réformés français. La violence de la soldatesque est accentuée quand s'ajoute la motivation religieuse, comme l'illustre le cas des mercenaires allemands luthériens de l'armée de Charles Quint se déchaînant au sac de Rome en 1527. Mais le soldat d'en face n'est pas toujours d'une confession différente, pour des raisons techniques (présence de mercenaires dans les deux camps), ou d'alliances politiques (aussi bien dans les conflits internationaux – le catholique Henri II aide les princes réformés allemands –, que dans les guerres civiles – pendant les guerres de la Ligue, des catholiques sont présents dans l'armée du protestant Henri IV).

L'ennemi civil est avant tout l'autre : l'étranger, membre d'une autre communauté, celui qui a une autre apparence (vêtements différents des morisques, noir des calvinistes), d'autres pratiques alimentaires, d'autres rituels, d'autres chants. La foi à cette époque se vit à travers des manifestations collectives et publiques, elle ne peut relever de la sphère purement privée. L'ennemi, c'est aussi le représentant de l'autre Eglise instituée : pour les réformés, principalement le clergé catholique (surtout les moines), décrit comme avide de richesses et irreligieux.

Mais il peut également être constitué par des proches : des membres de la même communauté (d'habitants ou professionnelle), des voisins (lors des massacres) ; même des femmes (en 1572 des femmes de bouchers catholiques d'Avignon torturent puis pendent une femme de libraire huguenote) ou des enfants (à Magdebourg en 1631 des enfants luthériens chantant des Psaumes sont massacrés par l'armée impériale).

D'autres motivations peuvent enfin intervenir ou se superposer pour définir qui est un ennemi : motifs économiques (désir de pillage : de nombreux riches bourgeois sont tués à la Saint-Barthélemy) ou vengeances personnelles.

II Les différentes figures données à l'ennemi par la propagande

Le but de la propagande est de contrôler la représentation de l'ennemi ; elle crée des stéréotypes et tend à dessiner un contraste absolu entre soi et l'adversaire. Pendant cette période de dénonciations très violentes, la littérature religieuse polémique est florissante ; de nombreux théologiens de l'époque avaient de forts talents de polémistes (tel Luther, ou les prédicateurs ligueurs).

1. Les formes de représentation de l'ennemi

La liste de noms de l'index est une forme simple et nouvelle de désignation des ennemis : une première liste de livres interdits est publiée par le parlement de Paris en 1545 ; l'index romain date de 1559. Au niveau des mots, l'ennemi est injurié, objet d'invectives (chiens, cafards...), avec utilisation de figures bibliques dépréciatives (la reine Elisabeth d'Angleterre assimilée à Jézabel) et une grande inventivité verbale (mots forgés : papistes, huguenots) ; l'insulte est quelquefois relevée par ceux auxquels elle s'adresse, comme l'illustre le cas des Gueux, nom donné en 1566 par dérision dans l'entourage de la régente Marguerite de Parme. L'ennemi est violemment mis en cause dans les sermons enflammés des prédicateurs et dénigré dans des pamphlets accusateurs qui caricaturent les défauts de l'autre.

Au niveau de l'image, la figure de l'ennemi est largement véhiculée par le grand succès des feuilles volantes, qui joignent texte et image, cette dernière étant directement accessible au peuple illettré et correspondant à la culture très visuelle de l'époque. Elles offrent des caricatures de l'adversaire, qui est animalisé (protestants représentés en singes, catholiques en loups, en monstres) ou diabolisé (le pape, mais aussi Charles I^{er} ou Cromwell pour leurs opposants incarnent la Bête de l'Apocalypse). L'étude de Scribner (*For the sake of simple folk*, 1981) montre que la propagande luthérienne reprend des formes culturelles traditionnelles de représentation de l'adversaire (thèmes populaires médiévaux du carnaval, de l'Antéchrist), et en renouvelle d'autres (rôle de l'école de Cranach à la cour du prince de Saxe à Wittenberg et des graveurs luthériens populaires de Nuremberg). Les stéréotypes sont simplistes : les 36 gravures symétriques du *Passional Christi et Antichristi* de Lucas Cranach (1521) opposent systématiquement le Christ au pape-Antéchrist. Les caricatures de l'ennemi par l'image sont au XVI^e siècle surtout le fait des luthériens, car les calvinistes sont méfiants vis-à-vis des images, et la contre-propagande catholique reste longtemps assez peu créative sur le plan iconographique, avec quelques notables exceptions telle l'œuvre du franciscain strasbourgeois Thomas Murner (*Le grand fou luthérien*, 1522).

Au niveau gestuel, les rituels de l'autre sont détournés en cérémonies parodiques et humiliantes : course aux juifs pendant le carnaval à Rome, procession à Paris pendant la Ligue où Henri IV est moqué sous les traits d'un diable, assimilation des catholiques à des cannibales. A défaut des personnes, on s'en prend aux figures en effigie ou aux armoiries, reprenant la vieille tradition des exécutions en effigie : sur une gravure un lansquenet luthérien défèque sur les symboles héraldiques de la Papauté ; après la soumission des villes ligueuses en 1594 les emblèmes de la Ligue sont brûlés publiquement et officiellement.

2. La figure morale de l'ennemi, destinée à justifier la haine

Il est l'Autre, l'étranger (appel au réflexe xénophobe, d'autant plus que chaque camp demande l'aide de ses coreligionnaires : c'est ainsi qu'aux Pays-Bas l'Inquisition est dite « espagnole »). Il est la figure du mal, l'incarnation de la cruauté. Cette figure est démultipliée par les nombreux récits dramatiques et images horribles de massacres (*Théâtre des cruautés des hérétiques de notre temps* du catholique Verstegan, 1587), amplifiée par le développement du culte des martyrs (éditions successives du *Livre des martyrs* du réformé Jean Crespin à partir de 1554). L'héritage médiéval de la figure du juif déicide est associé au mythe de sacrifices rituels sanglants (sacrifice d'enfants, profanation de l'hostie).

L'ennemi est aussi une souillure : pour les catholiques, la personne même de l'hérétique pollue la communauté – même après sa mort, d'où le refus de certains catholiques d'enterrer les calvinistes dans le cimetière commun du village. L'hérétique est par conséquent une menace pour le salut collectif car il attire la colère divine : ainsi la défaite des Français à Saint-Quentin en 1557 a été interprétée comme un châtement divin punissant l'existence de protestants dans le royaume. L'ennemi est également menteur (ce qui permet de décrédibiliser sa parole ou ses promesses) et hypocrite (même convertis, les judéoconvers sont suspectés de judaïser en secret).

Enfin il est un traître en puissance : souvent l'hérésie est un crime de haute trahison (sous François I^{er} et Henri II les édits de répression donnent les cas d'hérésie aux tribunaux royaux et non aux tribunaux ecclésiastiques : l'hérésie est assimilée à une rébellion et ceux qui ont une opinion différente à des séditeux). L'hérétique est suspecté de vouloir prendre le pouvoir, de comploter (c'est le cas des protestants en France depuis la conjuration d'Amboise en 1560, des morisques accusés d'amasser des armes pour tuer les Espagnols). De fait les révoltes sont souvent politico-religieuses : l'exemple le plus significatif est celui des Pays-Bas où l'ennemi est inextricablement politique et religieux. Le prince ennemi est un tyran dont le pouvoir est illégitime, d'où des révoltes contre les autorités (guerre des Paysans, conspiration des Poudres, soulèvement des morisques).

Scribner montre que la propagande est un « surmultiplicateur » des tensions : elle dirige l'anxiété globale de l'époque et la peur de la fin des temps vers des ennemis précis, comme le pape-Antéchrist ; en même temps, elle agit comme un exorcisme, qui opère en identifiant et nommant les pouvoirs démoniaques d'une personne, en les combattants et finalement en s'en libérant.

Toutes ces représentations de l'ennemi ont pour but de le déshumaniser, ou de prouver qu'il constitue un danger pour la communauté, dans les deux cas pour justifier son exclusion ou son anéantissement. Puisqu'il est un danger, des mesures sont prises contre lui pour s'en prémunir préventivement : séparation dans les ghettos [ghetto de Venise (1516), Rome et d'Ancône] ; déportations et expulsions ; condamnations à mort par les tribunaux (Inquisition, Chambre ardente, Conseil des Troubles) ; tyrannicides. Puisqu'il est déshumanisé, « défiguré », le déchaînement extrême de violences libérées devient possible : massacres de masse, acharnement sur les cadavres (à la Saint-Barthélemy celui de Coligny est mutilé, noyé, pendu ; corps dépecés, donnés aux chiens).

III Le visage humain de l'ennemi religieux

D'autres courants existent cependant, qui jouent un rôle plus ou moins important selon les périodes, les pays, les individus. Ils tendent à considérer celui qui est d'une autre religion non comme un ennemi, être nuisible et objet de haine, mais comme un frère humain, un partenaire social ou un sujet.

1. Courants religieux opposés à une diabolisation de l'ennemi

Le courant humaniste érasmien promeut un idéal de concorde et d'harmonie sociale, associé à un refus de l'utilisation de la violence surtout en matière religieuse. Il est illustré par le chancelier Michel de L'Hospital et son discours aux états généraux de 1560 : « même l'excommunié ne laisse pas d'être citoyen ».

Sur le plan théologique, il existe des hommes « entre deux chaires », incertains (en ce qui concerne en particulier les conceptions de l'eucharistie) ou changeants (T. Wanegffelen a montré que le cas d'individus passant d'une confession à l'autre n'est pas rare), ou bien encore désireux de conciliation et tentés par l'irénisme, même au prix de graves concessions théologiques : l'essentiel serait d'être chrétien, les nuances ou divergences de détails théologiques étant accessoires.

Avec la Contre-Réforme se développent des pratiques pénitentielles, qui reviennent à s'en prendre à soi plutôt qu'à l'ennemi, telles les pratiques dévotionnelles spectaculaires d'Henri III. Le grand nombre de conférences et colloques religieux montre le désir de dialogue interconfessionnel. Une volonté de convaincre, plutôt que d'exterminer, se développe au XVII^e siècle : l'ennemi peut être converti, comme le montre l'abjuration d'Henri IV en 1593.

2. De la part de la population, recherche du vivre ensemble : on constate des phénomènes de coexistence pacifique, plus ou moins limités dans le temps et l'espace ; ils ont en commun le refus de considérer l'autre comme un ennemi à éliminer.

Au niveau des communautés d'habitants, on observe des accords pour limiter les affrontements : pactes locaux d'amitié étudiés par O. Christin, tels ceux de Caen et Montelimar en 1567-1568 ; partage des charges municipales dans les villes bi-confessionnelles (la parité instaurée en 1555 à Augsburg pour les magistrats municipaux dure jusqu'en 1803) ; partage de l'espace urbain pour les cérémonies (qui peut aller jusqu'au partage des lieux de culte : pratique du *simultaneum* dans l'Empire).

Au niveau individuel et familial, on constate que souvent la figure du voisin ou du partenaire économique l'emporte sur celle de l'ennemi, les solidarités professionnelles, familiales ou nobiliaires étant plus fortes que les oppositions confessionnelles. Les études de B. Dompnier et de R. Sauzet montrent que localement, protestants et catholiques sont moins ennemis que clients ou confrères ; dans les mariages mixtes, chaque époux respecte la confession de l'autre, les enfants étant partagés (cas des sœurs de l'évêque de Poitiers Henri de La Roche Pozay, protestantes comme leur mère). La mixité confessionnelle peut se pratiquer aussi au niveau de l'enseignement : à Strasbourg, les protestants envoient leurs filles faire leurs années d'éducation dans les couvents catholiques ; à Nîmes, le collège est mi-parti à partir de 1633 entre jésuites et réformés. Enfin, au sein de la « République des lettres », des échanges intellectuels épistolaires se font entre érudits ignorant les barrières confessionnelles et refusant toute image désobligeante de l'autre.

La coexistence existe donc au XVII^e siècle dans certaines zones géographiques : France du régime de l'édit de Nantes, Provinces-Unies, certaines villes d'Empire. Ces rapports pacifiés entre

« ennemis » sont cependant toujours d'intensité et de périodicité variable, des flambées d'hostilité et de rejet succédant régulièrement à de longues périodes de bonne entente.

3. Rôle de l'affirmation de l'Etat

Il convient enfin de souligner l'action de l'Etat : de la paix de Cappel en 1531 à celle de Westphalie en 1648, en passant par les divers et souvent éphémères édits de pacification ou de concorde dans plusieurs pays, tous les gouvernants européens ont essayé à un moment donné de « déminer » la figure de l'ennemi religieux pour la ramener à celle de concitoyen, grâce à l'action de juristes. Les solutions expérimentées sont diverses : vivre en paix dans la séparation (paix d'Augsbourg qui instaure en 1555 l'homogénéité d'un territoire sous un même prince) ou bien dans la tolérance civile (édits français conclus par l'édit de Nantes). La notion d'amnistie est toujours incluse dans les paix (cf. la tâche de sortie de crise dévolue aux commissaires de l'édit envoyés dans les provinces par Charles IX en 1563) : elle oblige à changer la figure de l'ancien ennemi pilleur ou massacreur, qui doit redevenir un sujet du roi, un concitoyen, un voisin.

Dans cette évolution, le début d'une relative autonomisation du politique a joué un rôle, bien qu'il s'agisse d'une évolution non linéaire, et non simultanée dans les différents pays. On note chez certains la volonté de séparer ce qui relève de la conscience individuelle de ce qui relève de l'Etat : c'est l'argumentation des partisans d'Henri IV, les « politiques », leur contre-propagande s'attachant de plus à montrer le visage bienfaisant du « roi de raison » contre ceux qui le diabolisent. De même, l'Etat s'efforce de définir ses propres ennemis, indépendamment de la religion, par exemple en transférant la figure de l'ennemi sur l'étranger grâce au ressort du nationalisme : en 1563, réconciliation entre catholiques et protestants français dans l'opération de reprise de Calais aux Anglais. Ainsi, dans le contexte de consolidation des Etats modernes, l'ennemi désigné est-il désormais de plus en plus celui de l'Etat : au XVII^e siècle, les catholiques qui acceptent de prêter serment au roi d'Angleterre ne sont plus considérés comme des adversaires.

Dans le cas des juifs, la volonté des autorités de maintenir l'ordre conduit à une protection affirmée par l'empereur. Après les expulsions du XVI^e, des communautés juives se réinstallent au XVII^e siècle en Europe, à Amsterdam par exemple : la situation pratique est celle de la tolérance aux Pays-Bas et dans de nombreuses villes du Saint-Empire. L'exception de la Pologne, qui reste tolérante à leur égard jusqu'en 1648, est à souligner.

Il était judicieux d'évoquer les mises en scène de l'art officiel, avec leurs tentatives pour composer une image honorable de l'ennemi vaincu : *Les Lances de Breda*, de Velasquez, les images de soumission de La Rochelle en 1628 par J. Callot, ou bien les tableaux de bataille d'Henri IV réalisés au XVII^e siècle.

On voit donc que l'image haineuse de l'ennemi varie en intensité selon les circonstances et les moments de crise. Elle est cependant dominante, malgré des efforts pour la contrer : la figure diabolique de l'ennemi est toujours susceptible d'être réutilisée. Cette absence d'évolution chronologique linéaire va de pair avec d'importantes disparités géographiques : des zones de tolérance et de non tolérance de l'autre coexistent constamment, tout en changeant au cours du temps.

Denise TURREL, Bernard BRUNETEAU, Jean-Michel GUIEU, Dominique Le PAGE, Claire LIENHARDT, Thierry RENTET

3. Commentaires des épreuves orales

3.1. Le commentaire de documents géographiques

Le jury a eu le plaisir d'entendre beaucoup de très bons exposés, parfois excellents, sur tous les thèmes du programme : aménagement, mobilité, nourrir les hommes. Cela témoigne de l'efficacité des préparations, du travail des candidats. La moyenne de l'épreuve est d'ailleurs à un bon niveau, avec très peu d'exposés manqués – tous les candidats peuvent un jour passer à côté d'une épreuve, cela ne remet pas en cause leurs qualités. Si les membres de la commission sont nombreux et régulièrement renouvelés, leurs pratiques sont homogènes et les règles de l'épreuve visiblement connues et comprises. On rappellera quelques conseils, déjà donnés, pas toujours encore parfaitement bien appliqués. On évoquera aussi les inflexions qui seront données à l'épreuve, de façon progressive et annoncée.

L'intitulé même de l'épreuve en donne les clés. Il s'agit de commenter un dossier documentaire portant sur un thème. Le dossier ne peut et ne doit pas être exhaustif, il invite à traiter un sujet selon des approches particulières. La faute la plus pénalisante consiste à transformer l'épreuve en une « leçon » dans laquelle les documents, la plupart du temps alors survolés et paraphrasés – deviennent de simples illustrations, en appui du propos : cette dérive est révélée parfois par des formules comme – « certes le dossier ne le montre pas, mais ».

Le commentaire de tout document impose des réflexes de base et d'abord sa critique. Il ne s'agit pas de le déclarer d'emblée « bon » ou « mauvais », objectif – car rédigé par un géographe – ou douteux – car écrit par un non géographe ou extrait d'un blog, mais d'en montrer les objectifs, les limites voire les partis pris. Le commentaire n'a de sens que replacé dans un contexte que le dossier ne donne pas forcément, jamais en totalité, parfois très peu. C'est là que l'apport du candidat est important, d'autant que le dossier porte sur les questions du programme.

Le commentaire doit aussi permettre de dégager des qualités pédagogiques, de communication. L'analyse doit s'appuyer sur supports – croquis, tableaux, organigrammes... Le jury peut demander à un candidat d'en improviser un à main levée. Ce n'est pas une brimade imaginée par le jury, mais un moyen de tester la réactivité ; il n'attend pas une production léchée ou même aboutie, mais un raisonnement pédagogique. Le dialogue avec le jury est un moment majeur de l'épreuve. Il peut aider à rectifier, à préciser, un point mais permet surtout de tester l'ouverture d'esprit du candidat. Il n'y a pas de réponse attendue ou toute faite. Le candidat doit montrer sa capacité à argumenter, réfuter, proposer.

Epreuve dans un concours de recrutement d'enseignants du secondaire – ce qui ne veut pas dire que tous les lauréats seront, toute leur vie, enseignants du secondaire – elle doit permettre au jury de mesurer des capacités importantes pour ce métier : être capable de sélectionner des documents pour en dégager l'essentiel, savoir faire comprendre simplement une réalité forcément complexe, dégager ce qui est utile, indispensable, pour des élèves de collège ou de lycée, en fonction d'objectifs précis de formation. Si ces éléments ne s'intègrent pas directement dans le commentaire lui-même, ils sont abordés lors de la discussion avec le jury et les candidats doivent s'y préparer.

Si les contours de l'épreuve sont clairement définis, les dossiers peuvent différer dans le détail. Les dossiers sont calibrés, 9 documents au maximum. Toutefois les dossiers proposés sont inégalement fournis. Comme toujours, certains documents ne sont là que pour une ou deux informations ou pistes précises ; d'autres sont des documents pivots, essentiels pour la compréhension comme pour l'exploitation. Tous doivent être étudiés, certains plus vite que d'autres. Il est toujours intéressant d'apprendre que tel ou tel candidat s'est plaint d'avoir un dossier trop « long » alors que son camarade avait un dossier « plus court et plus facile »... quand on s'aperçoit que le mieux noté des deux n'est pas celui qui pense avoir été pénalisé. Que l'on accorde au jury de savoir moduler la note en fonction de la difficulté technique du sujet. Le tirage en ligne se révèle ici d'une très grande efficacité, car il permet d'évaluer trois prestations sur le même sujet. Cela révèle que le candidat compte plus que le sujet, qu'un dossier supposé facile sera manqué par un candidat peu inspiré et qu'un sujet qui semblait difficile sera traité de façon limpide par un autre. Alors, que le dossier semble court ou long, facile ou difficile que les candidats se persuadent que le jury n'est pas là pour les piéger, mais pour évaluer les qualités d'une prestation.

A quelles modifications peut-on s'attendre à court terme ? La première porte sur les moyens. Les sujets seront de plus en plus souvent sous forme électronique – dossier power point de qualité bien meilleure. Les candidats ont la possibilité, mais non l'obligation, d'utiliser les outils logiciels pour bâtir leurs exposés : effet de zoom, croquis, tableau, déroulé du plan... D'ailleurs l'utilisation de ces moyens semble, parfois, poser plus de tracas au jury qu'aux candidats...dont acte. Il est sûr que ces moyens font désormais partie du quotidien des enseignants. C'est vrai aussi de la recherche d'informations et de documents sur le web et il faudra bien, un jour, pas trop éloigné, en tenir compte dans les épreuves – peut-être d'ailleurs surtout pour les leçons, mais tout cela sera précisé en son temps par le président du jury.

La seconde porte sur la conception de l'épreuve. Les candidats ont encore deux difficultés majeures : savoir définir le contexte, savoir utiliser les documents à grande ou moyenne échelle. C'est particulièrement sensible pour les sujets incluant une carte topographique : le jury entend très souvent des propos généraux sur le type d'espace couvert par la carte, conduisant à de véritables contre-sens, la réalité locale refusant de s'inscrire dans des schémas valables à plus petite échelle. Le défaut inverse, presque aussi fréquent est de ne pas savoir dégager ce qui fait l'intérêt, l'exemplarité d'une situation à grande échelle, de ne pas savoir la rattacher au contexte plus vaste dans lequel elle s'inscrit et se comprend, comme archétype ou au contraire contre exemple. Or, tous les programmes du collège et du lycée ont été réorganisés autour de ce que l'on appelle les « études de cas ». Il s'agit, à partir d'une situation à grande échelle, de mettre à jour acteurs, forces, enjeux, stratégies, conflits qui se jouent aussi ailleurs et à d'autres échelles – en s'appuyant sur une démarche inductive. Il n'est évidemment pas question de transformer les épreuves d'agrégation pour les caler sur les

exigences du secondaire, mais on est frappé aujourd'hui de voir à quel point les candidats ont des difficultés à traiter et intégrer les documents à grande échelle inclus dans les dossiers. Il y a fort à parier que beaucoup de dossiers incorporeront des documents à grande échelle et que l'on demandera aux candidats comment ils pourraient les utiliser. Cela permettra d'améliorer encore des résultats qui sont, on l'a dit, tout à fait satisfaisants.

Anne-Laure AMILHAT-SZARY, Nathalie BERNARDIE, Laurent CAILLY, Jacqueline JALTA, François LOUVEAUX, Catherine SELIMANOVSKY, François TAULELLE,

Liste des sujets :

L'immigration irrégulière en Espagne

Document 1. Comprendre l'immigration irrégulière en Espagne (texte).

Projet européen (7^e PCRD) CLANDESTINO 2009. *Undocumented Migration – Counting the Uncountable*, Country report Spain. URL : <http://clandestino.eliamep.gr>

Document 2. Origine géographique des immigrés irréguliers en Espagne (tableaux).

Projet européen (7^e PCRD) CLANDESTINO 2009. *Undocumented Migration – Counting the Uncountable*, Country report Spain. URL : <http://clandestino.eliamep.gr>

Document 3. Les caractéristiques socio-démographiques des immigrants irréguliers (texte)

Projet européen (7^e PCRD) CLANDESTINO 2009. *Undocumented Migration – Counting the Uncountable*, Country report Spain. URL : <http://clandestino.eliamep.gr>

Document 4. L'immigration en provenance d'Afrique subsaharienne (carte). La Croix, 06/10/2005.

Document 5. Répartition et perception des étrangers en Espagne (carte, texte)

Le Figaro, 05/03/2010. « L'Espagne en crise se retourne contre ses immigrés ».

Document 6. Les camps-frontières au Sud de l'Europe : l'exemple espagnol (carte, texte)

MIGREUROPE, 2009. *Atlas des migrants en Europe*, Paris, A. Colin, p. 81 et 98.

Document 7. L'arrivée des « boat people » en Espagne (tableaux)

Francisco Sevilla Pérez & Enrique Suarez Robles, 2006. « L'immigration illégale en Europe : Le cas de l'Espagne », *Questions d'Europe* n°36, 24 juillet 2006.

Document 8. « Des pays européens critiquent la régularisation de sans-papiers en Espagne ».

Le Monde, 20/03/2005

Document 9. L'eldorado sous plastique. Reportage photo. Emilien Cancet, 20/10/2008

Midi-Pyrénées, une région en Europe

Document 1. Quelques éléments de comparaison entre l'Aragon et Midi-Pyrénées. Source EUROSTAT.

Document 2. Rozenblat C., Cicille P., *Les villes européennes. Analyse comparative*, DATAR, La documentation française, 2003 / PIB par habitant des régions européennes en PPA, 2004.

Document 3. Eléments démographiques de la région Midi-Pyrénées en Europe (extraits de Dugot PH et alii, *Midi Pyrénées*, région d'Europe, SCEREN 2008)

Document 4. Carte des projets financés au titre des fonds structurels en Midi-Pyrénées sur la période 2000-2006 en euros par cantons. Source : EDATER, Préfecture de région Midi-Pyrénées, *évaluation finale du programme européen objectif 2 en Midi-Pyrénées 2000-2006*, novembre 2005, p. 12 / Extraits de EDATER-Préfecture de Région Midi-Pyrénées, *Evaluation finale du programme européen objectif 2, 2000-2006*, synthèse du rapport final, novembre 2005, pp. 10 et 11 / Plaquette « Vous avez un projet, l'essentiel des programmes européens », Préfecture de Région et Conseil régional de Midi-Pyrénées, 2009.

Document 5. La diagonale irrigante dans *Quels chemins pour 2010, Midi-Pyrénées en perspective*, juin 1993, p. 20. Préfecture de région MP. / Fréquence des liaisons depuis Toulouse, Aéroport de Toulouse hiver, 2007-2008.

Document 6. Couverture de la plaquette de présentation du pôle de compétitivité Aerospace valley, 2009 / Le système logistique pour la réalisation de l'A380. Source Airbus / G. Bousquet, Espace : Toulouse la grande oubliée de Galileo, *La Dépêche du Midi*, 30 novembre 2007./ Extrait de Jalabert G. et Zuliani J-M, *Toulouse, l'avion et la ville*, Privat, 2009, pp. 326-327.

Document 7.

La politique agricole et rurale de l'Union européenne. 2 extraits de Dugot et alii, *Midi-Pyrénées, région d'Europe*, Sceren, 2008, pp. 164 et 202.

Les villes européennes et la culture

Document 1. Requalification et patrimonialisation des centres-villes en Italie (Tiano C, 2004 « Muséification et dynamiques urbaines : requalifier les centres-villes italiens », in C.Vallat (dir) *Autres vues d'Italie, lectures géographiques d'un territoire*, Paris, L'Harmattan, p 188

Document 2. Le musée Guggenheim à Bilbao, cliché personnel 2008.

Document 3. Pecs, Capitale européenne de la culture 2010 : extraits du *Figaro* 10/01/2008 et du *Monde* 09/04/2010

Document 4. Le budget culturel du Land de Berlin, in Gresillon B, *Berlin, métropole culturelle*, Paris Belin, 2002, page 148.

Document 5. Les frigos, Paris, in Elsa Vivant, « Les évènements off : de la résistance à la mise en scène de la ville créative », *Géocarrefour* 2007/3 (Vol 82).

Document 6. Le développement urbain de South Shoreditch à Londres. Doc a : Localisation, in Andy Pratt 2009 *Urban Regeneration : from the arts "Feel good" Factor to the cultural, Economy ; A case study of Hoxton, London, Urban Studies* 46/1041 / doc B : La trame du quartier (Ambrosino Ch., *Créateurs de ville, genèse et transformation d'un quartier artistique de Londres*. thèse en urbanisme et aménagement, Grenoble 2009.

Document 7. Berlin, Paris, Londres, in Grésillon B, *Berlin, métropole culturelle*, Paris Belin, 2002, page 308.

Document 8. La ville créative en questions, in Ambrosino Ch et Guillon V, *L'observatoire, la revue des politiques culturelles*, n°36, hiver 2009-10, page 25.

Train et aménagement du territoire

Document 1. Article de presse, Karl de Meyer, « Réseaux transeuropéens : Bruxelles privilégie le rail et le fluvial », *Les Echos*, 22 novembre 2007.

Document 2. Extraits de l'article de presse, Anne Bauer, « SNCF-RFF, le couple infernal du rail », *Les Echos*, 12 novembre 2008.

Document 3. Extrait du rapport d'information du Sénat, Jacqueline Alquier et Claire Biwer, *Pour une politique de désenclavement durable*, 19 juin 2008, p. 13 et 14 / b - Article de presse, L'Auvergne se bat pour sauver un trait d'union avec Marseille et Béziers », *Le Monde*, 23-24 août 2009.

Document 4 Carte du réseau SNCF voyageur en 2010, source SNCF. / 2 extraits d'un dossier de *La Gazette des communes*, 31 mars 2008 : cartes des réseaux TéoZ et Corail intercity / texte, « Corail intercity Lyon-Bordeaux, une synthèse entre trajets longs et courts »

Documents 5. 4 cartes de l'évolution du réseau ferroviaire en France entre 1850 et 1890, cartes extraites de Lartilleux H., *Géographie universelle des transports*, Chaix, 1955.

Documents 6. 2 cartes isochrones des temps d'accès depuis Toulouse en 1980 et en 2007.

Document 7. Entretien avec Martin Malvy, Président de la Région Midi-Pyrénées, *La Gazette des communes*, 31 mars 2008.

Document 8. Extrait d'un texte de J. Varlet, « Trois évolutions géographiques de la grande vitesse ferroviaire en France », *BAGF*, 2008-4, pp. 443-461, pp. 469-470.

La pizza et le hamburger : emblèmes de la mondialisation alimentaire ?

Document 1. Une brève histoire de la pizza et du hamburger : Karine BRIAND, 2005. « *Mondialisation et tables populaires : pizza ou hamburger ?* », Lestamp. http://www.lestamp.com/publications_mondialisation/publication.briand.htm/ Gilles FUMEY, Olivier ETCHEVERRIA, 2004. *Atlas mondial des cuisines et gastronomies*, Paris, Ed. Autrement, p. 73.

Document 2. « Les Français plus gros mangeurs de pizzas en Europe ». *Libération*, 31/03/2010

Document 3. Quelques exemples de hamburgers Macdonald's dans le monde. Fastandfood.fr

Document 4. Pizza Hut en France et dans le monde. lamarque.pizzahut.fr

Document 5. « Nantes-Besançon : la ligne de démarcation de la pizza ». Extrait de Sylvie SANCHEZ, 2007. *Pizza connexion. Une séduction transculturelle*, Paris, Ed. du CNRS, p. 115 et 130.

Document 6. Tract de soutien aux membres de la Confédération paysanne inculpés dans le cadre de l'affaire du « démontage » du Mac Do de Millau en juillet 1999.

Document 7. L'implantation chronologique de McDonald's dans le monde (2007). Mcdonalds.fr

Document 8. « Cozna Vera, le fast-food bio ». <http://www.femininbio.com>, 09/06/2009

Document 9. Extraits de Tonino Benaquista, 2008. *Malavita encore*, Paris, Gallimard, p.71-74.

L'aménagement Clichy-Batignolles, un projet exemplaire ?

Document 1. Plaquette de présentation du projet Clichy-Batignolles, juin 2009 (Mairie de Paris/SEMAVIP/ Mairie du 17^e / Espaces ferroviaires – SNCF-RFF).

Document 2. Carte. Les types de profils socio-résidentiels à Paris (UMR Géographie-cités, équipe quartiers, juin 2008, Regard sur les quartiers parisiens).

Document 3. Photographies Trois photographies extraites du site de la municipalité de Paris (source : www.paris.fr)

Document 4. Doc 4A : extrait du site officiel du projet www.clichy-batignolles.fr, rubrique « la concertation » / Doc 4B : extrait du site associatif *Les amis de l'Ecozac des Batignolles* « à quoi rime la concertation ? » (www.ecozacbatignolles.org)

Document 5.L'avis de l'association *Environnement 92* (extrait du site www.environnement92.fr).

Document 6. Extrait du blog d'Annick Lepetit, députée du 17^e arrondissement (PS) /

Docs 6B à 6E. Communiqués extraits du site de la Mairie du 17^e arrondissement.

Document 7.Carte au 1/25.000^e IGN 2314 OT, Paris, forêts de Meudon et de Fausses Reposes.

Les migrations Sud-Sud : l'exemple de l'Amérique Latine.

Document 1. Les mobilités traditionnelles dans les Andes; source : A. Franqueville, 2000, *La Bolivie, d'un pillage à l'autre*, Paris, Karthala.

Document 2. Les Suds dans le système migratoire mondial, source : G. Simon, 2008, *La planète migratoire dans la mondialisation*, Paris, Armand Colin / U Géographie

Document 3. Migration intra et inter-régionale, source: Dilip Ratha & William Shaw , 2007, *South-South Migration and Remittances*, WORLD BANK WORKING PAPER NO. 102, Washington/ World Bank.

Document 4. Réfugiés et déplacés, source : UNHCR, *Aperçu opérationnel régional 2010 – Amériques*, <http://www.unhcr.fr/pages/4aae621d8a7.html>.

Document 5. Les « remises » Sud-Sud, source: Dilip Ratha & William Shaw , 2007, *South-South Migration and Remittances*, WORLD BANK WORKING PAPER NO. 102, Washington/ World Bank.

Document 6. Costa Rica• La xénophobie au cœur de la campagne électorale, source : *Courrier International*, 26.11.2009.

Document n° 7. Migrations pionnières et recompositions territoriales S. Souchaud, 2002, *Pionniers brésiliens au Paraguay*, Paris, Karthala

La montagne sur l'île de La Réunion

Document 1. Carte au 1/100.000 ème de la Réunion, IGN, 2003.

Document 2. Protection des milieux naturels, extrait du *Tableau économique de La Réunion (TER) 2010*, INSEE, p. 44 et 45.

Document 3. La pluviométrie moyenne annuelle à la Réunion. J-C Gay, *L'outre-mer français*, Belin sup., 2008, p. 58 / Le transfert des eaux de la côte au vent à la côte sous le vent à la Réunion. J-C Gay, *ibid*, p. 60.

Document 4. Deux photos extraites de l'ouvrage de C. Lavaux et G-A Rossi, *La Réunion vue du ciel*, Gallimard, 1990, p. 118 et 125.

Document 5. 3 figures et un texte tirés de l'article de Fabrice Folio, « Réalités et singularités du tourisme réunionnais : entre utopie et motifs d'espoirs », *Les cahiers d'outre-mer, janvier-mars 2009, n°245, volume 62, pp. 7-33. : Vocations touristiques et fréquentation spatiale, p. 18 / Hébergement et espace de loisirs actifs, p. 20 / Initiatives patrimoniales, p.24 / L'enchaînement des orientations autour de la protection et de la valorisation des patrimoines, p.25.*

Document 6. Extrait de l'article de Marie-Gisèle Dalama, L'île de la Réunion et le tourisme : d'une île de la désunion à la Réunion des Hauts et Bas, *L'Espace géographique*, 2005/4, tome 34, pp. 342-349, pp. 346-348.

Document 7. Extrait de l'ouvrage de J-C Gay, *L'outre-mer français*, Belin sup., 2008, pp. 189-192.

Document 8. Carte des aléas et des risques à la Réunion. J. Jalta et alii (coord.), *L'Europe, La France*, manuel de géographie des classes de Première ES, L et S, Magnard, 2007, p. 33.

La fermeture résidentielle en France

Document 1. Les annonces immobilières relatives aux ensembles fermés en France et sur la côte d'Azur. Billard Géraud et Madoré François 2009. « Les Hauts de Vaugrenier : un exemple atypique de la fermeture résidentielle en France », *Mappemonde*, n°93, 1/2009.

Document 2. Quelques exemples d'enclaves résidentielles fermées dans l'agglomération nantaise. Madoré François 2005. « Nouveaux territoires de l'habiter en France : les enclaves résidentielles fermées », *Géoconfluences*. URL : <http://geoconfluences.ens-lsh.fr>

Document 3. Les hauts de Vaugrenier. Billard G et Madoré François, 2009. « Les Hauts de Vaugrenier: un exemple atypique de la fermeture résidentielle en France », *Mappemonde*, n°93, 1/2009

Document 4. Le domaine de Vaugrenier : organisation et sécurité
<http://www.aslp-hautsdevaugrenier.com/> et <http://www.cabinet-fabrer.com/fr/domaine-hauts-vaugrenier.htm>

Document 5. Villa Montmorency – La cité interdite. *Le Point*, 10/07/2008

Document 6. La pérennité des formes de fermeture résidentielle dans la métropole parisienne. Callen Delphine, Le Goix Renaud, 2007. « Fermeture et 'entre-soi' dans les enclaves résidentielles », in Saint Julien T, Le Goix R (dir.), *La métropole parisienne*, Paris, Belin, p. 216-218 .

Document 7. Les pratiques résidentielles des habitants des lotissements fermés de la vallée de la Bièvre, Callen Delphine, Le Goix Renaud, 2007. « Fermeture et 'entre-soi' dans les enclaves résidentielles », in Saint-Julien T, Le Goix R (dir.), *La métropole parisienne*, Paris, Belin, p. 227-228

Document 8. Ensembles résidentiels fermés et recompositions urbaines à Marseille.

Dorrier Apprill E., Audren G., Garniaux J., Stoupy A, Oz R, 2008. « Ensembles résidentiels fermés et recompositions urbaines à Marseille », *Pouvoirs Locaux*, n° 78 III/2008, p. 92-98.

Briançon, petite ville frontière.

Document 1. Carte IGN 1/25.000^e Briançon-Serre-Chevalier, Montgenèvre n° 3536OT

Document 2. Carte IGN au 1/50.000^e, Briançon (édition 1985).

Document 3. Article de presse « cérémonies de dissolution du CNAM », *Le Dauphiné Libéré* 10/06/2009 ; extrait de L'impact économique du centre d'aguerrissement en montagne de Briançon, INSEE, mai 2009, pages 2 -3.

Document 4. Données statistiques sur le Grand Briançonnais, extraites de INSEE, *Portraits du Grand Briançonnais*, 2009, montage à partir des pages 1/3/4/5/6/9/10 et 38

Document 5. « Transports : tunnel sous le Montgenèvre, les études lancées », *Le Dauphiné Libéré* , 16/01/2010.

Document 6. Plan des pistes de Serre-Chevalier, Office du tourisme.

Document 7. « Les sites majeurs de Vauban classés au patrimoine mondial de l'humanité », Marie Grézard, site internet de Radio France International, article publié le 24/07/2008 (mise à jour le 6/01/2009).

Documents 8. Photographies avec légendes extraites de Putelat P, *Briançon*, Ville de Briançon 1993, pages 68 et 69/ Extrait de l'ouvrage de Truttmann P et Heller M, *Fortifications du Briançonnais*, Itinéraires du patrimoine, n°12, L'inventaire 1992, pages 1 et 2.

Le Val d'Europe : un nouveau modèle urbain ?

Document 1. Carte topographique 1/25.000^e 2414 ET Marne-la-vallée.

Document 2. Le Val d'Europe, secteur IV de la ville nouvelle. Carte extraite de la fiche de présentation de l'EPAMarne /EPAFrance en ligne sur le site internet de l'établissement public : <http://www.epa-marnelavalle.fr>

Document 3. Evolutions démographiques et composition socioprofessionnelle des communes du Val d'Europe , RGP 1999.

Document 4. EPAMarne/EPAFrance : un autoportrait. Extrait de la fiche de présentation en ligne sur le site internet de l'établissement public : <http://www.epa-marnelavalle.fr>

Document 5. Le Val d'Europe, plan d'extension. Extrait du blog non officiel du centre urbain de Val d'Europe valdeurope.typepad.com

Document 6. « La ville version Disney contestée par les élus locaux ». Rey-Lefèbvre I, *Le Monde* 27-28/05/2007.

Document 7. « Disney Resort Paris, un pôle ludo touristique », Duhamel P, Knafou R, « Le tourisme dans la centralité parisienne », in Saint Julien T, Le Goix R, *La métropole parisienne*, Belin 2007 pages 59/60.

Document 8. Le Val d'Europe, paroles d'acteurs : citations extraites de Belmessous H, *Le nouveau bonheur français selon Disney*, l'Atalante 2009.

Document 9. Le Val d'Europe, quelques clichés ; photo 1 Charmes E, Taoufik S *Villes rêvées, villes durables*, Gallimard 2009 ; photo 2 Garrey P ; photos3 et 4 Rougé L

Le tropisme littoral en France métropolitaine

Document 1. Le Havre, Port 2000. FEDER 2004 et Port Autonome du Havre 2006.

Document 2. Le risque d'érosion côtière, in Morel Valérie, cours de géographie littorale 2007/ La diversité de l'érosion côtière selon le département, IFREMER-DIACT, *Rapport sur l'application de la loi littoral*, octobre 2007

Document 3. Evolution de la population littorale en France métropolitaine, DIACT *Rapport sur l'application de la loi littoral*, octobre 2007 / Evolution de la population régionale, INSEE.

Document 4. Les lieux touristiques en France en 1869, Atlas historique de la France contemporaine, 1880-1965.

Document 5. La fréquentation touristique en France le 15 août, DIACT, *Rapport sur l'application de la loi littoral*, octobre 2007.

Document 6. Le conservatoire du littoral.

Document 7. « Atelier littoral. L'urbanisation diffuse, le cas de la ria d'Etel ou comment organiser la pression foncière en préservant les qualités d'un site », Garcez Cristina (dir), *Le littoral en projet*, Parenthèses, collection Grands Territoires 2009

L'insécurité alimentaire et réponses agricoles en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

Document 1. « Tendances régionales de la sous-alimentation en Afrique subsaharienne », extrait de MERINO M, Notes de la Fondations pour la Recherche Stratégique ,n°1 , 2009

Document 2. Principaux conflits et risques alimentaires depuis les années 1990, carte extraite de Merino M (op.cit).

Document 3. Evolution de la production de nourriture en Afrique subsaharienne, tableaux extraits des rapports de la FAO (2004,2007).

Document 4. Evolution des rendements de maïs entre 1961 et 2008, carte extraite de Chaléard Jean Louis, *Les réponses de l'agriculture aux défis démo-économiques* », BAGF

Document 5. Cultures vivrières dominantes en Afrique occidentale et centrale, carte extraite de Chaléard Jean Louis, op.cit

Document 6. Photographie d'un marché africain.

Document 7. Essor des cultures maraîchères et conflits d'usage entre éleveurs et agricultures en pays sénoufo, extrait de Fromageot Audrey, *Agriculteurs et conflits*, Géoconfluences 2005.

Document 8. « Les stratégies de développement local », extrait d'un interview de géographe (2010) in *Logiques paysannes et espaces agraires en Afrique*, Karthala 2010.

L'évolution des mobilités périurbaines en France.

Document 1. Évolution des navettes domicile-travail entre 1990 à 1999, G.-P. Toricelli, D. Andrieu, *Projet Cartogramm / Datar*, 2000.

Document 2. Les ménages multi-motorisés en France en 1999, E. Roux, Vanier M., *La périurbanisation : problématiques et perspectives*, Coll. Travaux, n°8, DIACT, 2009.

Document 3. Les déplacements domicile-travail en Île-de-France./ Les déplacements domicile-travail des cadres et des ouvriers en Île-de-France, Berroir S. *et alii*, « Navettes et disjonction sociale dans une métropole multipolaire », in Saint-Julien Th., Le Goix R., *La métropole parisienne*, Belin, 2007, p. 101 / Évolution des flux entrants et sortants entre la Seine-et-Marne et le reste de l'Île-de-France. Aguilera A. *et alii*, « L'intégration du périurbain francilien à la métropole parisienne » in Larceneux A, Boiteux-Orain C, *Paris et ses franges : étalement urbain et polycentrisme*, édition EUD, 2006, pages 119-123

Document 4. Les mobilités selon le contexte d'habitat et la position sociale, extraits de Orfeuill JP, *La mobilité en ville et hors la ville*, in Pumain D, Mattéi JF, *Données urbaines*, Tome 5, Anthropos, pages 119-123

Document 5. Part des distances parcourues dans les modes de transport par type de liaison en Ile de France, Orfeuill JP, *Mobilités, l'âge des possibles*, Les carnets de l'info 2008, page 163.

Document 6. Les mobilités quotidiennes d'une famille résidant à Cabries en périphérie d'Aix-en-Provence, Pinson D, Thomann S, *La maison en ses territoires*, l'Harmattan 2001, pages 172-173.

Document 7. La mobilité périurbaine et son vécu : « La figure de la maman taxi » in Pinson D, Thomann S, op.cit / « Le casse tête du trajet quotidien », Chemin A, *Le Monde* 05/06/2008 / Quatre heures de trajet par jour ; « Un pavillon au bout de la ligne », Boui D, *Le Nouvel Observateur*, n°2196, 2006.

Document 8. La différenciation sociale des systèmes de mobilité, Dodier R, La diversité des modes d'habiter périurbains dans les villes intermédiaires, *Norois* n°205, 2007, p.71.

Document 9 « La pollution atmosphérique imputée aux mobilités périurbaines », Roussel I « L'ozone des villes, l'ozone des champs ou les relations ambiguës entre pollution atmosphérique et périurbanisation », *Géocarrefour* n°76, 2001, pages 329-330.

Le port dans la ville, l'exemple de Marseille : des aménagements, quelles transformations ?

Document 1. Plans chronologiques de l'urbanisation du littoral nord, du Fort Saint Jean au Lazaret (in JI. Bonillo, Marseille, ville et port, Parenthèses 1992, page 171).

Document 2. Extraits du site Euromediterranee.

Document 3. Statistiques démographiques (avec carte de localisation).Marseille 2ème arrondissement. Statistiques INSEE, extraites du site de l'AGAM (Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise www.agam.org, consulté le 19/06/2010).

Document 4. Carte du projet Euromediterranée et présentation générale du projet et de son état en 2010 (extraits du site www.euromediterranee.fr, consulté le 20/06/2010).

Document 5. Extrait du dossier Euromed, une nouvelle chance pour Marseille, Le Monde, 23/09/2009.

Document 6. Carte TOP 1/25.000° Marseille 1992 / Extrait de la carte 1/50.000 (agrandi) Marseille, édition 1982.

Document 7. Enquête sur les emplois présents sur le site Euroméditerranée (2006).

Document 8. Extrait d'un blog (Rue 89). Euromediterranée : un quartier d'affaire peut-il être « vivant »? Rémi Leroux, *Rue 89/27/01/2010*, consulté le 19/06/2010.

Le système migratoire européen.

Document 1. Les migrations turques vers l'Europe : tendances récentes. Source : Stéphane de Tapia, conférence à l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville, ORIV- Alsace, mai 2004.

Document 2. Les flux migratoires dans le monde. Source : *Atlas des migrations dans le monde*, Éditions Autrement 2005.

Document 3. La mer Méditerranée : frontière maritime de l'Union Européenne. Source : Frontex, Migreurop. Olivier Clochard (dir.), *Atlas des migrants en Europe, Géographie critique des politiques migratoires européennes*, Armand Colin, 2009

Document 4. « Royaume-Uni, de moins en moins multiculturel ». Source : *L'atlas des migrations, Le Monde, La Vie*, numéro hors-série, 2008-2009.

Document 5. « France, l'immigration se mondialise et se concentre en ville ». Source : *L'atlas des migrations, Le Monde, La Vie*, numéro hors-série, 2008-2009.

Document 6. Statistiques : l'Union Européenne et l'immigration. Source : Jean-François JAMET, *Fondation Robert Schuman, questions d'Europe*, n° 42, 23 octobre.

Dynamique et rénovations urbaines : le cas de Pointe-à-Pitre.

Document 1 – Top 25 : Pointe-à-Pitre (IGN).

Document 2 – Statistiques : la croissance de la population de l'agglomération de Pointe-à-Pitre . (source : Mario Selise, *Dynamique urbaine et ségrégation socio-spatiale dans les Petites Antilles : le cas de Pointe-à-Pitre*, in *Espaces tropicaux* n° 19).

Document 3 – Carte : Pointe-à-Pitre en 1960 (source : CD ROM CLEMI Guadeloupe, 2008).

Document 4 – Photographies : quartier de l'Assainissement, Pointe-à-Pitre, dans les années 1960 (source : Parallèles, n°29 et 61, 1968 in CD ROM CLEMI Guadeloupe, 2008).

Document 5 – Photographies : les immeubles collectifs du quartier de l'Assainissement (source : Fonds Pierret in CD ROM CLEMI Guadeloupe, 2008).

Document 6 – Carte : le renouvellement urbain de Pointe-à-Pitre (source : Mario Selise, *Dynamique urbaine et ségrégation socio-spatiale dans les Petites Antilles : le cas de Pointe-à-Pitre*, in *Espaces tropicaux* n° 19).

Document 7 – « La ville peut être vivable » (source : *Rénovation*, 26 mai 2001).

Document 8 – Textes : Les projets pour la rénovation urbaine (source : L'observatoire).

La politique de rénovation urbaine en France.

Document 1. Présentation du Programme National de Rénovation Urbaine sur le site Internet de l'ANRU (<http://www.anru.fr>)

Document 2. Etat d'avancement du programme national de rénovation urbaine. *Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles*, rapport 2009. Programmation globale 2004/2013 / Répartition du financement du programme au 31/12/2008 / Conventions de rénovation urbaine signées au 31/12/2008.

Document 3. La politique de rénovation urbaine dans les quartiers Nord du Havre, l'exemple de Caucriauville. Extrait de la carte topographique 1/25.000° du Havre / dossier photographique extrait de « Un élan de renouveau dynamise les quartiers Nord », Le Havre/ANRU 2004-2009, Ed Ville du Havre 2008.

Document 4. La reconquête des interfaces au Havre, Boquet M, « Ségrégation et transformation urbaine : quelle évolution de l'espace havrais », *Mappemonde* n°3, 2009.

Document 5. Des mobilisations contre la mise en œuvre de la politique urbaine. « Des habitants de cités mobilisés contre els démolitions Borloo », Morin C in *Rue89*, le 29/05/2007 / Photographie illustrant cet article.

Document 6. La critique de la politique de la ville par les élus à l'occasion des émeutes de novembre 2005. « Les maires de banlieue s'exaspèrent de la réduction de leurs aides », *Le Monde* 6-7/11/2005 / Caricature de Pessin illustrant cet article.

Strasbourg, métropole européenne ?

Document 1. Carte topographique IGN série bleue « Strasbourg », 1/25000, édition 2000.

Document 2. Signet dessiné par Toni Ungerer, distribué par la SNCF à l'occasion de l'arrivée du TGV à Strasbourg en juin 2007.

Document 3. La plus ancienne représentation de la cathédrale de Strasbourg terminée, *Buch der natur de Konrad Von Megenberg*, folio 217 v, atelier de Diebold LAUBER, Haguenau vers 1440-1450.

Document 4. Le projet de l'agglomération strasbourgeoise. Source : *Atlas de la région de Strasbourg*, ADEUS/La Nuée Bleue, 1996 .

Document 5 La disparité des réseaux métropolitains dans le Rhin supérieur. Source : Raymond WOESSNER, *L'Alsace, territoire(s) en mouvement*, Jérôme Do Bentzinger Éditeur, 2007.

Document 6. Classement des villes européennes d'après quinze critères : population des agglomérations en 2000, évolution de leur population de 1950 à 1990, le trafic de marchandises des ports, les passagers des aéroports, l'accessibilité à l'échelle européenne, les sièges sociaux des plus grands groupes européens, les places financières, les foires internationales, les congrès internationaux, les musées, les touristes, les sites culturels, les étudiants, l'édition des revues scientifiques et les réseaux de la recherche européenne.

Source : Céline ROZENBLAT et Patricia CICILLE, *Les villes européennes, comparative*, Rapport DATAR, avril 2003.

Document 7. Les catégories socio-professionnelles dominantes à Strasbourg en 1999. Source : ADEUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise), février 2001.

Document 8. Part de la population couverte par le RMI à Strasbourg en 1999 Source : INSEE et CAF.

3.2. Leçon de géographie hors programme

Epreuves d'admission	Moyenne des présents	Moyenne des admis
Leçon de géographie hors programme	8,5 / 20 (2008 : 6,83 ; 2009 : 8.38)	10,9 /20 (2008 : 8,72 ; 2009 : 11,76)

Notes des admissibles	Nombre de candidats ayant obtenu ces notes à l'oral
< 5	9
5 à 9	26
10 à 15	11
> 15	5

La leçon hors programme est un exercice particulièrement discriminant, délicat et difficile à mener, parfois déstabilisant : le jury en a bien conscience. Il est donc impératif d'en prendre la mesure et de se préparer à traiter des grandes catégories de sujets proposés bien avant la publication des résultats d'admissibilité. Construire une leçon hors programme de 30 minutes sur un sujet parfois largement méconnu ne s'improvise pas et nécessite une certaine technicité. Défendre sa leçon, faire face aux questions de l'ensemble des membres du jury en mobilisant presque instantanément sa culture géographique implique un entraînement régulier. Or, il semble que de trop nombreux candidats découvrent ou presque l'épreuve, le jour même de leur passage, ce qui constitue un handicap.

C'est pourquoi, nous invitons tout d'abord, les futurs candidats au concours externe de l'agrégation de géographie à consulter les rapports du jury mis en ligne à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/siac/siac2/jury, rapports où figurent les sujets tombés à chaque session.

La leçon doit révéler les capacités d'un candidat à cerner un sujet, à le problématiser, à le traiter dans une perspective géographique, en mobilisant des concepts, des outils et des méthodes qui relèvent des connaissances fondamentales de la discipline. Cela implique une construction claire et rigoureuse d'un propos répondant à une problématique explicite et s'appuyant sur des exemples concrets. Un plan en trois parties n'est pas obligatoire et il n'est donc pas nécessaire d'en faire une sorte de passage obligé qui amène le plus souvent à des troisièmes parties vides de toute substance ou répétitives au regard des deux précédentes. Il est indispensable de définir les termes du sujet, en mobilisant certes les dictionnaires de géographie mais à bon escient. Selon la nature et la thématique du sujet, certains dictionnaires sont pertinents, d'autres non : la connaissance de l'histoire de la discipline, des auteurs qui participent à sa construction et à son évolution doivent permettre aux candidats d'effectuer des choix judicieux. Le jury rappelle par ailleurs que les géographes qui marquent la discipline par leurs apports conceptuels, méthodologiques, etc. ne sont pas tous des géographes morts.

Nous souhaitons attirer l'attention des candidats sur quelques points forts.

Trop de leçon sont désincarnées, portées par un discours très général, les candidats donnant l'impression de se noyer dans des mots qu'ils ne raccrochent à aucune substance. Le propos est alors souvent a-spatial : les formes et les configurations spatiales, les systèmes spatiaux, les jeux d'échelle, l'espace plus globalement sont omis. Cette tendance à la « géographie hors-sol » témoigne non seulement de lacunes importantes dans la culture générale des candidats mais traduit également un manque de maîtrise du raisonnement, de l'argumentation géographique, fort regrettable puisqu'il s'agit d'un apport déterminant de notre discipline dans le champ des sciences humaines. De nombreux candidats ont une réelle difficulté à mobiliser et analyser des exemples concrets, à s'en emparer pour étayer leur leçon. La grande échelle notamment est très rarement convoquée et a du mal à être mobilisée, même lors des sollicitations du jury au moment des questions. L'échelon local est pourtant essentiel et incontournable dans un certain nombre de leçons. Dans le même ordre d'idée les candidats sont peu à l'aise avec les temporalités et le temps long.

Le jury a également été frappé par la non maîtrise de notions aussi fondamentales en géographie que celles d'échelle, de lieu, de réseau, de maillage, de paysage ou de milieu.

Par ailleurs, l'utilisation des documents, si elle est indispensable, doit être raisonnée et mûrement réfléchie. S'il est inconcevable de traiter un sujet sur les échelles ou la cartographie sans mobiliser différentes cartes, il n'est pas nécessaire de submerger le jury par une succession de documents, à peine entre aperçus et finalement peu exploités, dont l'accumulation conduit presque à déstructurer la leçon. Les documents doivent être choisis pour leurs qualités illustratives spécifiques certes mais aussi pour leurs qualités pédagogiques et pour leur richesse en termes d'analyse. Attention notamment à l'utilisation de la photo, à la manière d'un diaporama qui défile sans aucune analyse. Très peu de cartes à grande échelle ou d'images satellites sont utilisées, alors qu'elles constituent des documents exploitables souvent féconds. De plus, le jury constate depuis plusieurs années le très faible recours aux schémas et aux modèles. Très rares sont les candidats qui produisent une schématisation, quand des sujets s'y prêtent pourtant (Organisation du territoire japonais par exemple). Or souvent cela permettrait justement aux candidats d'ancrer leur leçon sur un socle d'exemples concrets et de structurer leur propos.

De plus, le jury a constaté une méconnaissance des outils de la géographie (SIG et télédétection) que l'on ne peut plus désormais qualifier de « nouveaux ». Les grands principes de base de télédétection (résolution, pixel, réflectance) sont méconnus des candidats, de même que le géoréférencement et les métadonnées.

Enfin, la séance de questions qui fait suite à l'exposé ne relève pas d'une seconde épreuve qui serait « piège ». Elle a vocation à évaluer la maîtrise des connaissances de base en géographie, que le candidat devra être en mesure de transmettre et l'étendue, la solidité de sa culture générale. La leçon de géographie, nous le répétons, est un exercice difficile qui nécessite des candidats une capacité à mobiliser l'ensemble des compétences, des connaissances et des méthodes acquises tout au long de leur cursus universitaire.

Liste des sujets proposés.

- Le développement en Géographie
- Terroirs et territoires du vin.

- L'organisation du territoire japonais
- Les Suds dans la mondialisation
- Les échelles en géographie
- L'Algérie.
- Les cyclones
- Géopolitique des hydrocarbures
- Mégalopole et ville globale
- La pauvreté dans le monde
- Le Nil
- La Nature en géographie
- Cartographies : représentations et usages du monde.
- Gilles Sautter
- La déforestation.
- Le développement durable dans l'Arctique
- Le Vietnam
- Géographie du Sida
- La géographie coloniale
- Des volcans et des hommes

Véronique ANDRE-LAMAT, Bernard CHARLERY de la MASSELIERE, Jacqueline JALTA, Nancy de RICHEMOND, Catherine SELIMANOVSKI.

3.3. Commentaire et confrontation de documents d'histoire

Commentaire et confrontation de documents d'histoire

Tableau récapitulatif des notes

Notes	Effectifs	Notes	Effectifs
1	3	10	7
2	1	11	5
3	2	12	1
4	4	13	1
5	2	14	4
7	6	15	3
8	4	16	3
9	3	17	2

Le jury a entendu 51 candidats à l'oral. Les notes très basses (1 à 5) ont été plus nombreuses qu'en 2009 (12 au lieu de 8) mais moins qu'en 2008 (14) et surtout qu'en 2007 (21). Avec 8 très bonnes notes de 15 à 17, on retrouve le niveau de 2008 (9) et 2007 (7), le groupe central (notes de 10 à 14) restant toujours aussi fourni que l'an passé (18 au lieu de 19). Cette distribution des notes permet d'obtenir une moyenne relativement honorable de 9,23 en léger tassement par rapport à l'an passé (9,63), et au niveau de 2008 (9,11).

Il se confirme donc, comme l'avaient noté les rapports des deux années passées, que cette épreuve spécifique – le commentaire d'un dossier documentaire de 5 à 8 documents variés – est désormais relativement comprise et assimilée par une petite majorité de candidats. Un peu plus de la moitié des candidats (26) ont en effet obtenu cette année la moyenne contre 25 l'an passé (sur 54) et 22 en 2008. C'est le résultat pour ceux-ci d'une bonne préparation des questions et d'un entraînement sérieux à ce type d'épreuve. Ces candidats réussissent à présenter efficacement les documents proposés (et non plus sous forme de tableaux dévoreurs de temps comme les années passées) ; à utiliser tous les documents même si tous ne sont pas expliqués ; à tenir à peu près le temps imparti des trente minutes, trop de candidats s'arrêtant encore autour de la 25^e minute (un exposé ne dura même que 19 minutes) ; à commencer leur introduction par de bonnes accroches aptes à éveiller le jury ; à ne pas s'effrayer du commentaire des images ou des statistiques ; à manifester enfin une certaine aisance à l'oral, avec de la clarté dans les propos et une capacité de répartie dans l'entretien avec le jury.

Rappelons encore quelques données de base aux futurs candidats : les titres des dossiers sont relativement neutres, ils ne donnent pas la problématique qui doit être définie clairement par le candidat dans son introduction en la reliant à la nature des documents (un dossier titré « Empire et société britannique » engageait à traiter des modes d'imprégnation de la société britannique par les représentations issues de la culture impériale et non pas à faire une leçon sur l'impérialisme) ; les documents (leur nature avec ce que l'on peut en attendre) et leurs auteurs doivent être présentés en introduction, sans que celle-ci ne prenne une dimension démesurée (jusqu'à 10 minutes comme cela a été parfois constaté) ; l'explication du dossier passe par la nécessité de s'appuyer sur les documents qui doivent être croisés, d'éclairer les allusions qui y sont faites (tout ce qui n'est pas précisé fait l'objet de questions lors de l'entretien), de les intégrer dans le plan choisi qui ne doit pas être une succession de commentaires ni un placage de fiches toutes faites où les documents n'ont plus qu'une fonction illustrative ; la mise en perspective des documents doit se faire à partir d'une contextualisation rigoureuse en faisant preuve d'une distance critique ; cela veut dire rechercher les sources d'où les documents ont été extraits, s'informer sur les auteurs qui les ont rédigés (Walter Bagehot et André Siegfried sont manifestement des auteurs inconnus pour certains candidats), avoir le réflexe de vérifier qui sont les personnages cités, dégager les thèmes transversaux à traiter ; il faut s'efforcer d'équilibrer le temps de parole pour les différentes parties, trop de candidats, même parmi les meilleurs, s'attardant sur les deux premières et ne réservant que trois ou quatre minutes à la dernière ; enfin, précisons que le questionnement consécutif au commentaire (20 minutes), s'il a pour fonction principale de revenir sur tous les points qui n'ont pas été éclaircis, cherche à mesurer aussi la culture historique du candidat.

Comme l'an passé, des lacunes ont été constatées dans quatre domaines principaux :

- la bibliographie : une bonne maîtrise en cette matière permet de faire face avec efficacité aux différents sujets proposés. Nombre de candidats ne cherchent pas à se procurer les ouvrages d'où sont tirés les documents lorsque cela est possible et à vérifier la bibliographie sur les thèmes donnés. Il s'agit là d'une lacune de l'année de préparation. En histoire contemporaine, la question au programme exige un minimum de familiarité avec les ouvrages en anglais disponibles en salle. Les livres de Porter et MacKenzie étaient ainsi indispensables pour traiter le dossier sur « Empire et sociétés britanniques », ainsi que celui de Linda Colley pour certains aspects de la « Britishness ». On peut exiger de ces candidats qu'ils connaissent l'état de certaines controverses historiographiques sur ces deux questions qui ont débordé sur l'espace public de la Grande-Bretagne des années 2000 avec le livre provocateur de Neil Ferguson. Rappelons enfin qu'un dictionnaire est présent et qu'il peut au moins servir à traduire les titres de certains documents tirés d'ouvrages en langue anglaise. Un candidat ayant à traiter un dossier sur la « City de Londres » ne prit même pas la peine de vérifier le sens du mot « securities » afin de commenter un tableau statistique consacré au Stock Exchange.

- la contextualisation des documents. La chronologie générale n'est souvent pas suffisamment maîtrisée et donne lieu à des erreurs ou des oublis dans les interprétations de documents. En histoire moderne, la connaissance des grandes lignes de l'évolution de certains pays au programme sont imprécises (Angleterre, Pays-Bas), ou carrément évanescentes (Saint-Empire, Espagne, Pologne). Même sur la France, il y a un flou sur les dates de règne de François 1^{er}, Henri III et Henri IV... D'une façon générale, les candidats avaient privilégié la France et le XVI^e siècle, au détriment du reste de l'Europe et de la fin du programme. En histoire contemporaine, il était difficile d'analyser les mythes impériaux britanniques sans prendre en compte les rivalités coloniales européennes au temps du « scramble » africain. Comment interpréter une affiche de music-hall de 1895 faisant la promotion d'une pièce sur la conquête du Transvaal sans prendre en compte la situation locale présidant au lancement du raid Jameson ? Comment tirer parti du tableau militaire du peintre Richard Catton Wodville représentant, en 1899, un « tommy » portant un supplétif indigène blessé en ignorant le poème de Kipling sur le « fardeau de l'homme blanc » écrit la même année... ? Dans ces deux cas, la consultation des tableaux chronologiques des principaux manuels aurait permis de suggérer les conditions de production de ces œuvres.

- la culture générale, historique et littéraire, est souvent déficiente ou difficilement mobilisable au moment opportun. Consécutivement à cela, le manque de maîtrise du vocabulaire et des concepts est patent. On a du mal à comprendre comment un candidat à un concours comme l'agrégation ne sache pas ce que sont des indulgences, un parlement sous l'Ancien Régime, des Etats-généraux, un pouvoir temporel ; soit incapable d'expliquer la fonction d'une lettre de change ou les critères du gouvernement parlementaire ; parle de « préférence communautaire » au lieu de préférence impériale et de protectorat en Palestine en lieu et place de mandat. On pouvait espérer par ailleurs qu'un candidat géographe ayant à se pencher sur « le monde britannique et la mer » aille jusqu'à une mise en perspective géopolitique et évoque Mackinder et son « pivot géographique de l'histoire ». Le jury

met enfin en garde contre les anachronismes et les schématisations simplificatrices. Dans une leçon consacrée aux « Juifs au temps des affrontements religieux », une candidate parla d'un « désir d'holocauste » au XVI^e siècle. Une autre, attachée à commenter un extrait de Kim de Kipling évoqua sans nuance le « roman à teneur coloniale » d'un auteur « impérialiste » sans entrevoir le double regard qui traverse l'œuvre et rend l'écrivain moins enfermable dans une catégorie.

Il reste que des candidats font preuve d'idées de présentation dans leur exposé (amorce originale, présentation synthétique et efficace du corpus documentaire, travail d'analyse des documents). Des points ont pu être gagnés en soignant les amorces, les transitions et les titres des paragraphes dans les plans ; en faisant preuve d'une communication à la fois posée et claire, sachant être vivante en ressuscitant le passé. Un enseignant doit d'abord savoir captiver un auditoire.

Bernard BRUNETEAU, Dominique LE PAGE, Claire LIENHARDT, Denise TURREL

Liste des sujets de commentaire et confrontation de documents d'histoire

Sujets d'histoire moderne

Affrontements religieux et recomposition territoriale en Europe aux XVI^e-XVII^e siècles

Document 1

La Réforme en Europe vers 1560, dans Jean Delumeau, *Une histoire de la Renaissance*, Perrin, 1999, p. 204.

Document 2 a

Tableau confessionnel de l'Empire vers 1600, Bernard Vogler, *Le monde germanique et helvétique à l'époque des Réformes, 1517-1618*, 2 vol., Paris, SEDES, 1981.

Document 2 b

L'union évangélique (1608), M. Ritter (éd.), *Briefe und Akten zur Geschichte des Dreissigjährigen Krieges...*, I, Munich, 1870, p. 713-729.

Document 3

Les cantons suisses à la mort de Calvin, Bernard Vogler, *Le monde germanique et helvétique à l'époque des Réformes, 1517-1618*, 2 vol., Paris, SEDES, 1981.

Document 4

Carte de l'insurrection néerlandaise (1566-1609), Thomas F. Arnold, *Les guerres de la Renaissance, XV^e-XVI^e siècles*, Paris, éd. Autrement, 2002, p. 199.

Document 5

Organigramme de l'organisation des pouvoirs dans l'Union des Provinces dans le royaume de France (1573-1598), J. Garrisson, *Protestants du Midi*, Toulouse, Privat, 1980, p. 187.

Document 6

La loi pour la pacification de l'Irlande (12 août 1652), C.H. Firth et R.S. Rait (éd.), *Acts and Ordinances of the Interregnum, 1642-1660*, II, Londres, 1911, p. 598-603.

L'Etat dans les affrontements religieux en Europe (début XVI^e siècle- milieu XVII^e siècle).

Document n° 1 : Henri VIII, chef de l'Eglise de Satan selon Reginald Pole, *Défense de l'Unité de l'Eglise* (1536-1539), Edition M.N. Egretier, Paris, 1967, p. 229-231.

Document n° 2 : Extrait de la *Harangue* de Michel de l'Hospital aux Etats généraux d'Orléans en 1560, dans Michel Deveze et Roland Marx, *Textes et documents d'histoire moderne*, Paris, SEDES, p. 153-154.

Document n° 3 : L'exécution de Marie Stuart (1587), Gravure de Richard Verstegan dans *Théâtre des cruautés des hérétiques de notre temps* (1^{ère} édition latine, Anvers 1587).

Document n° 4 : Les difficultés de l'enregistrement de l'édit de Nantes : Henri IV et le parlement de Paris (1599), reproduit d'après L. Gothier et L. Trous, Recueil de textes d'histoire, T.III, Les Temps modernes, Paris, 1959, p. 101-124.

Document n° 5 : Extrait de la *Patente religieuse* de Ferdinand II (1627).

Le clergé catholique au temps des affrontements religieux en Europe, (début XVI^e siècle-milieu XVII^e siècle)

Document 1 : Une caricature luthérienne hostile au pape (gravure allemande du XVI^e siècle)

Document 2 :

Document 2 a : Pourquoi les Moines sont refus du monde, et pourquoi les uns ont le nez plus grand que les autres, Rabelais, *Gargantua* (1535).

Document 2 b : Doléances populaires contre les prêtres en 1560 (extrait du cahier de doléance du tiers état du Boulonnais remis à l'occasion des États Généraux d'Orléans, cité par A. Joblin dans *Réforme, contre-Réforme et réformation catholique dans le Boulonnais*, Thèse, Lille, 1989, p. 102.

Document 3 : Vie clandestine d'un Jésuite anglais sous le règne d'Elisabeth (mémoire d'un jésuite anglais de 1588 à 1586), John Gérard, *Vie et Passion d'un Jésuite élisabethain*, traduction française, Plon, 1952.

Document 4

Document 4 a : La nécessaire réforme du clergé paroissial (2 octobre 1603), Œuvres de saint François de Sales. Édition complète d'après les autographes et les éditions originales, Annecy, monastère de la Visitation, 1892-1964, t. XXXIII, 1928, p. 2622-272.

Document 4 b : Les missions en Bretagne au XVII^e siècle, *Dictionnaire d'Histoire de Bretagne*, éd. Skol Vreizh, Morlaix, 2008, p. 501.

Document 5 : Statuts de la Compagnie du Saint-Sacrement établie à Paris par permission du Roi Louis XIII au mois de mars 1630, René du Voyer d'Argenson, *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, éd. par Dom H. Beauchet Filleau, Paris, 1900.

Les Juifs au temps des affrontements religieux, (XVI^e siècle-milieu XVII^e siècle)

Document 1

Document 1 a : Edit général d'expulsion des juifs d'Espagne, Grenade, 31 mars 1492, dans *Les Juifs d'Espagne, histoire d'une diaspora*, Henry Méchoulan édition, Paris, Liana Lévi, 1992, pp. 689-693.

Document 1 b : L'accueil des expulsés juifs dans l'Empire ottoman, Eliahou Capsali, Chronique de l'expulsion, Seder Eliahou Zouta. Présentation, traduction et annotation par Simone Sultan-Bohbot, Paris, Ed. du Cerf, 1994, pp. 129-130.

Document 2

Document 2 a : Le traitement à réserver aux Juifs : Luther Martin, *Von den Jüden und iren Lügen*, (1543), *Des Juifs et leurs mensonges*, Traduction de Martin H. Bertram, in *Les œuvres de Luther*, Philadelphie : Fortress Press, 1971.

Document 2 b : illustration de *Vom Schem Hamphoras und das Geschlecht Christi (Du nom de Hamphoras et de la lignée du Christ)*, Martin Luther, 1^{ère} édition en 1543.

Document 3

Document 3 a : l'activité de l'inquisition espagnole, Alain Hugon, *L'Espagne du 16^e au 18^e siècle*, Paris, A. Colin, 2000, p. 142.

Document 3 b : un contentieux de pureté de sang (1632), Archives de l'Inquisition, 1632, cité et traduit par B. Bennassar, *L'Homme espagnol : attitudes et mentalités, XVI^e-XIX^e siècle*, Bruxelles, 1991 (1^{ère} éd. 1975), p. 214.

Document 4 : *Le Festin de Balthasar*, Rembrandt, vers 1635, Toile, 167,6 x 209,2 cm, Londres, National Gallery.

Document 5

Document 5 a : Le massacre des Juifs en Pologne (1648), Nathan Nafa Hannover, Yeven Metsoula, Venise, 1653. Traduction française R. Neher-Bernheim, *Histoire juive, faits et documents de la Renaissance à nos jours*, I, Paris, 1971, p. 135-136.

Document 5 b : Une terre promise pour les Juifs en Irlande (1656) ?, L. Harrington, *The Commonwealth of Oceana* (1656), éd. par J.G.A. Pocock, *The Political Works of James Harrington*, Cambridge, 1977, p. 159.

La coexistence religieuse au temps des affrontements religieux, (XVI^e siècle-milieu XVII^e siècle)

Document n°1 : Erasme, *de l'aimable concorde de l'Eglise*, 1533, dans Erasme, *Œuvres*, Paris, Robert Laffont, 1992, p. 838-836.

Document n° 2 : *Une « non Saint-Barthélémy » à Châlon-sur-Saône, (septembre 1572)*, Archives municipales de Chalon-sur-Saône, EE 1.

Document n° 3 : Confédération de Varsovie (28 janvier 1573), Fragment établi à partir de E. Noailles, Henri de Valois et la Pologne, t. III, Paris, 1897 ; A. Berga, *Un prédicateur de la cour de Pologne sous Sigismond III, Pierre Skarga (1536-1612), étude sur la Pologne du XVI^e siècle et le protestantisme français*, 1916, p. 180.

Document n° 4 : Les clauses religieuses du traité d'Osnabrück (1648), J. du Mont, *Corps universel diplomatique...*, T. VI, 1^{ère} partie, pp. 473 à 479.

Document n° 5 : La religion en Hollande, vue par William Temple, *Remarques sur l'estat général des Provinces Unies*, La Haye, 1674, p. 259-270.

Colloques et controverses

Document 1

1a – Page de titre du livre de Robert Estienne, *Les censures des théologiens de Paris*, Genève, R. Estienne, 1552 (format 17,7 x 11,5 cm). **1b** – Graphique : Sujets des livres protestants parus à Strasbourg de 1519 à 1560. (Publiés dans Jean-François Gilmont, *Le livre réformé au XVI^e siècle*, BnF, 2005, p. 53 et p. 234).

Document 2

« Le colloque tenu à Poissy le 9 decembre 1561 », gravure de Tortorel et Perrissin, extraite des *Quarante tableaux ou histoires diverses qui sont mémorables touchant les guerres, massacres et troubles advenus en France en ces dernières années*, 1570.

Document 3

Extrait des *Actes du colloque de Montbéliard*, imp. en 1587 par Jacques Foillet imprimeur de son Altesse (les débats, organisés en 1586 par le comte de Montbéliard, entre théologiens calvinistes et luthériens, s'étaient déroulés en latin) (publié dans François Vion-Delphin et al. (éd.), *La Réforme dans l'espace germanique au XVI^e siècle : images, représentations, diffusion*, colloque de Montbéliard, 2004, p. 292-293).

Documents 4

4a – Graphique : Les conférences entre catholiques et réformés en France : mouvement annuel de publication de 1598 à 1650 (D'après Emile Kappler, *Les conférences théologiques entre catholiques et protestants au XVII^e siècle en France*, thèse, université de Clermont-Ferrand, 1980, t. 1, p. 100

sq.). **4b** – Graphique : Les ouvrages de controverse en France : mouvement annuel de publication de 1598 à 1650 (D'après Louis Desgraves, *Répertoire des ouvrages de controverse entre catholiques et protestants en France, 1598-1685*, Genève, Droz, 1984-1985).

Document 5

Page de titre du livre de François Véron : *Conférence entre le Père François Véron de la Compagnie de Jésus, et M. Timothée Duchal, Ministre de la Religion prétendue réformée à Claye*, Paris, 1619.

Affrontements religieux et expérience de l'exil

Document 1

Article 24 de la Paix d'Augsbourg (1555) : le *jus emigrandi* (publié dans Olivier Christin, *La paix de religion*, Seuil, 1997, p. 298).

Document 2

Carte : Les réfugiés français à Genève et à Strasbourg (1549-1560) (d'après S. Mours, publié dans Jean Delumeau, *Naissance et affirmation de la Réforme*, PUF, « Nouvelle Clio », 1968, p. 175).

Document 3

Les conséquences du sac de Malines : Lettre du prévôt Morillon au cardinal de Granvelle demeurant à Arras, Bruxelles, le 17 octobre 1572 (publiée par Michel Duchein, *Archives de l'Occident, Les Temps modernes (1559-1700)*, Paris, Fayard, 1995, p. 169-171).

Document 4

Gravure : *Luther en sac à vin*, 16 x 25 cm, gravure (années 1580, à l'occasion de l'expulsion de prêcheurs luthériens d'Autriche) (publiée par Robert W. Scribner, *For the Sake of Simple Folk : Popular Propaganda for the German Reformation*, Cambridge, 1994, p. 235 et 253).

Document 5

Avis sur l'expulsion des Morisques, donné par l'archevêque de Valence à Philippe III (1607) (publié dans P. Boronat y Barrachina, *Los moriscos espanoles y su expulsion*, Grenade, 1992, t. 2, p. 104 sq., traduction I. Poutrin).

Document 6

L'itinéraire de Patrick Ogilvy (Déclaration à l'Inquisition de Tolède lors de sa conversion au catholicisme (6 juin 1618) (publié dans Jean-Pierre Dedieu, *L'Espagne de 1492 à 1808*, Belin-Sup, 2005, p. 33).

Les martyrs

Document 1

« Anne Du Bourg Conseiller au Parlement de Paris brûlé à S. Jean en grève le 21 décembre 1559 », gravure de Tortorel et Perrissin, extraite des *Quarante tableaux ou histoires diverses qui sont mémorables touchant les guerres, massacres et troubles advenus en France en ces dernières années, 1570* (Publié dans P. Benedict, *Graphic history : The Wars, Massacres and Troubles of Tortorel and Perrissin*, Genève, Droz, 2007, p. 241-242).

Document 2

Graphique : Les martyrs dans le ressort du Parlement de Paris et en France de 1523 à 1560, dans D. El Kenz, *Les bûchers du roi : la culture protestante des martyrs (1523-1572)*, Seyssel, Champ Vallon, 1997, p. 132.

Documents 3

Gravure anonyme, *Le renversement de la grande marmite*, vers 1562 (publiée par P. Benedict, « Des marmites et des martyrs : images et polémiques pendant les guerres de Religion », dans *La Gravure française à la Renaissance à la Bibliothèque nationale de France*, Los Angeles/ Paris, 1994, p. 108).

Document 4

Gravure et texte des « Barbares cruautés des Gueux ès Pays-Bas », dans Richard Verstegan, *Théâtre des cruautés des hérétiques de notre temps* (Anvers, 1587), éd. F. Lestringant, Paris, Ed. Chandeigne, 1995, p. 116-117.

Document 5

Extrait de Florimond de Raemond, *Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle*, Arras, 1610, livre VII, « Des martyrs des hérétiques et comme le diable singe des œuvres saintes a voulu des martyrs » (publié dans C. Biet et M. M. Fragonard dir., *Tragédies et récits de martyres en France (fin XVI^e-début XVII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2009, p. 968-969).

La Chrétienté et l'Empire ottoman

Document 1

Carte de l'Empire ottoman au XVI^e siècle (d'après M. Péronnet, *Le XVI^e siècle : des grandes découvertes à la Contre-Réforme*, Hachette Université, carte 13).

Document 2

Extrait du traité entre la France et la Porte (1535), publié dans *Négociations de la France dans le Levant*, éd. E. Charrière, Imprimerie nationale, 1848, p. 285-287.

Document 3

Lettre d'Ignace de Loyola à l'armée d'Afrique, Rome, 9 juillet 1550 (publiée dans I. de Loyola, *Ecrits*, Desclée de Brower, 1991, p. 1267).

Document 4

Tableau de Véronèse, *La bataille de Lépante* (offert à l'église Saint-Pierre de Murano en 1573, act. au musée de l'Académie, Venise).

Document 5

Texte catholique dénonçant l'appel aux Turcs en 1619 de Gabor Bethlén, prince calviniste de Transylvanie (dans *Secreta secretorum Calvini-Turcicae [...]*, Ypres, 1621, publié dans Michel Duchein, *Archives de l'Occident*, Fayard, 1995, p. 257-258).

Violence légitime et tyrannicide

Document 1

Lettre contre l'esprit séditieux, 1524, de Luther à l'électeur Frédéric de Saxe et à son frère, au sujet de Thomas Müntzer (publiée dans Matthieu Arnold, « Laisser agir la Parole seule : la condamnation, par Martin Luther, des violences religieuses », *Annales de l'Est*, 2009-1, p. 57-58).

Document 2

Extrait de J. Calvin, *Institution de la religion chrétienne*, Genève, 1561 (publié dans Mario Turchetti, *Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours*, PUF, 2001, p. 411).

Document 3

Extrait de *De la puissance légitime du Prince sur le peuple, et du peuple sur le Prince*, 1581 (trad. fr. de *Vindiciae contra tyrannos*, 1579) (Publié par H. Daussey, *Les huguenots et le roi*, Droz, 2002, p. 251).

Document 4

Extrait de M. Kyffin, *Apologie ou défense de l'honorable sentence et très juste exécution de la défunte Marie Steuard, dernière Royne d'Ecosse... Le tout traduit d'anglais en franc ais, suivant l'original imprimé à Londres*, 1588.

Document 5

Gravure sur bois : *Figure de l'admirable et divine résolution de Jacques Clément*, 1589.

Document 6

Le procès de Charles I^{er} (1649), gravure anglaise d'après un dessin de Angelis.

Sujets d'histoire contemporaine

Gouverner le monde britannique à l'époque victorienne

Document 1 : La portée des réformes de 1832 et 1867 d'après W. Bagehot

Roland Marx, *Documents d'histoire anglaise du XI^e siècle à 1914*, Colin, U2, Paris, 1972, p. 249-250.

Document 2 : Victoria

a. A son couronnement : Le couronnement de la reine Victoria à Westminster, 28 juin 1838, par G. Hayter.

<http://www.cosmovisions.com/ChronoAngleterre19.htm>

b. Pour les 60 ans de règne : Carte postale londonienne et timbre poste canadien

<http://lewebpedagogique.com/histoireaoussay/2009/01/22/22-janvier-1901-mort-de-la-grand-mere-de-leurope/>

http://www.allnationsstampandcoin.com/stamps/sales_stamps_vic2dollar.html

Document 3 : Le vice roi Lord Canning rencontre le Maharaja Ranbir Singh of Kashmir, 9 mars 1860. Peinture de William Simpson, British Library.

Document 4 : L'Inde anglaise sous la reine Victoria

Emile Burnouf, « L'Inde anglaise sous la reine Victoria », dans la *Revue des deux mondes*, tome 57, Paris, 1865, p. 626-628.

Document 5 : Traité britannique avec Asagba, district de Warri, 6 décembre 1892.

<http://www.waado.org/urhobohistory/BritishColonialRule/ColonialTreaties/Asagba/Asagba.html>

Document 6 : Discours de Chamberlain au Royal Colonial Institute, Londres 31 mars 1897.

Philippe Chassaing, *La Grande-Bretagne et le monde de 1815 à nos jours*, A. Colin, 2003, pp.115-116.

L'Exposition universelle de 1851

Document 1 : Discours du prince Albert, 21 mars 1850.

Extrait du « Discours prononcé au banquet donné par le très-honorable lord-maire, Thomas Farncombe, aux ministres de sa majesté, aux ambassadeurs étrangers, aux commissaires royaux de l'exposition de 1851, et aux maires de cent quatre-vingt villes, à Mansion-House (21 mars 1850) », *Le prince Albert, son caractère, ses discours*, Michel Lévy frères, Paris, 1863, p. 110.

Document 2 : Inauguration par la reine Victoria, 1^{er} mai 1851

Henry Courtney Selous, « The Opening of the Great Exhibition », huile sur toile, 1851-1852, Victoria and Albert Museum n° 329-1889.

<http://www.vam.ac.uk/images/image/66356-popup.html>

Document 3 : Un stand de la *Great Exhibition*

Lithographie coloriée à la main dans *Recollections of the Great Exhibition*, Lloyd Brothers & Co., London, 1851.

<http://spencer.lib.ku.edu/exhibits/greatexhibition/displays.htm>

Document 4 : Participants à l'exposition

Official descriptive and illustrated catalogue of the great exhibition of the works of industry of all nations, part.1, London, 1851,

Document 5 : Plan de l'Exposition universelle

Collection du Victoria and Albert Museum.

http://www.vam.ac.uk/vastatic/microsites/bg_teachers_packs/supp_info/i/plan_palacea.jpg

Document 6 : Visiteurs

Caricatures de J. Leech parues dans *Punch* 1851.

<http://www.john-leech-archive.org.uk/1851/memorials-great-exhibition-15.htm>

Document 7 : Témoignage de Berlioz

Extraits de sa *Correspondance générale*, à sa sœur Adèle, à Armand Bertin, directeur du [Journal des Débats](#).

Extraits de la « 21^e soirée d'orchestre » dans Hector Berlioz, *Les soirées d'orchestre*, Paris, Calman Lévy, réédition d'un texte de 1852, 1878, p. 267-269.

Document 8 : Témoignage de H. Scherer, citoyen du Zollverein allemand

Extraits de H.Scherer, *Londoner Briefe über die Weltaustellung*, Editions Hermann Schultze, Leipzig, 1851, pp. 7-9, 43-48, 59-64,

Le monde britannique et la mer, 1815-1914

Document 1 : L'évolution de l'empire britannique entre 1815 et 1914
Roberto Gimeno et Patrice Mitrano, *La Documentation française*, juin 2006.
www.sciences-po.fr/cartographie

Document 2: Les bases britanniques en 1875 et 1898
Porter Andrew (ed.), *Atlas of British Overseas Expansion*, Londres, Routledge, 1991, p.123.

Document 3 : Navires britanniques
a. Une frégate : le *Cutty Sark*
Photo du capitaine Woodget, années 1880
b. Un courrier à vapeur : le *Great Eastern*
Illustration dans *The Illustrated London News*, 26 juin 1869, "The Great Eastern Steam-Ship Leaving Sheerness With The French Atlantic Cable"
c. Un navire de guerre : le HMS *Dreadnought*
Photographie dans <http://forummarine.forumactif.com/les-navires-1860-1921-f27/royal-navy-cuirasses-classe-revenge-t4721.htm>

Document 4 : Les docks de Cardiff

Peinture à l'huile sur toile de Lionel WALDEN (1861-1933), 1894, hauteur 127 cm, largeur 193 cm.
Conservée au musée d'Orsay à Paris.

Document 5 : Les principales flottes commerciales mondiales en 1899-1900
Dominique Barjot, Charles-François Mathis, *Le monde britannique 1815-1931*, Sedes, 2009, p.223.

Document 6 : Réseau des câbles maritimes britanniques en 1901
Eastern Telegraph Company System Map from A.B.C. Telegraphic Code 5th Edition.

Document 7 : Une compagnie transatlantique
Haut d'une affiche de l'*Allan Line Royal Mail Steamers*, 21 avril 1898.
Bibliothèque et Archives Canada.
http://www65.statcan.gc.ca/acyb06/acyb06-pap/acyb06-pap_10_4922875-eng.htm

Document 8 : les marchands et la Lloyd's
Extrait de Alphonse Esquiros, « La marine britannique » dans *La Revue des deux Mondes*, Tome LXVIII, 1^{er} mars 1867, Paris, 1867, p. 277 et suiv.

L'après-guerre pour l'économie du monde britannique

Document 1 : Production industrielle par secteurs au Royaume-Uni entre 1913 et 1938
Source : BUSSIERE Eric, GRISET Pascal, BOUNEAU Christophe, WILLIOT Jean-Pierre, *Industrialisation et sociétés en Europe occidentale 1880-1970*, Armand Colin, Paris, 1998, p.69.

Document 2 : La production industrielle et le PNB britannique 1919-1938
Source : DORMOIS Jean-Pierre, *Histoire économique de la Grande-Bretagne au XXe siècle*, Hachette Supérieur, Paris, 2003, p.62.

Document 3 : Le chômage en Grande-Bretagne dans l'entre-deux-guerres
Source : DORMOIS Jean-Pierre, *Histoire économique de la Grande-Bretagne au XXe siècle*, Hachette Supérieur, Paris, 2003, p.67.

Document 4 : Discours de Gandhi, 23 mars 1922
Extrait de la déclaration lue par Gandhi lors de son procès à Ahmedabad.
Source : *Les cent discours qui ont marqué le XXe siècle*, édition André Versaille .

Document 5: L'empire dans le commerce extérieur britannique, 1909/1913-1925
Source : CHASSAIGNE Philippe, *La Grande Bretagne et le monde de 1815 à nos jours*, Armand Colin, collection U, Paris, 2009, p. 181.

Document 6 : Keynes sur la politique monétaire de la Grande-Bretagne

Source : DILLARD Dudley, *The Economics of John Maynard Keynes, The Theory of a Monetary Economy*, Prentice-Hall, Inc., New-York, 1948, p.305.

Document 7 : Production et productivité en Grande-Bretagne et en Europe dans l'entre-deux-guerres
Source : CHASSAIGNE Philippe, *La Grande-Bretagne et le monde de 1815 à nos jours*, Colin, Paris, 2009, p.160.

Document 8 : Affiches britanniques de 1927 et 1930
Source : Affiches éditées par *l'Empire Marketing Board*.

Document 9 : Manifestation à Karachi en Inde, en 1931.
Source : Agence de presse Keystone, 1931.

Le monde britannique de la Grande Dépression à la Grande Guerre

Document 1 : Répartition du commerce mondial par pays
Ambrosi et alii, *Les Grandes Puissances du monde contemporain*, Delagrave, Paris, 1972.

Document 2 : Friedrich Engels analyse la situation de l'Angleterre
Friedrich Engels, extrait de la préface à l'édition allemande de 1892 de *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*.

Document 3 : Les Britanniques et l'Afrique

a. Les voyages de Livingstone et leurs conséquences

Gerhard Rohlf, « L'exploration africaine – Les voyages de Livingstone et leurs conséquences », *Voyages et explorations au Sahara*, tome 5, 1878-1879, traduits et publiés par Jacques Debetz, réédité en 2003, p. 15 et suiv.

b. La bataille d'Isandhlwana, 1879

Gravure de 1979

Source : Hulton Archive

Document 4 : Pétition pour le vote des femmes en Nouvelle Zélande 1893
Archives New Zealand, Head Office Wellington.

Document 5 : L'affaire de Fachoda vue par *Le Petit journal*
Une du 20 novembre 1898 du *Petit journal*.

Document 6 : Le commis voyageur allemand face à la vieille Angleterre
Caricature parue dans *Punch*, 1908.

Document 7 : Les colonies dans le monde en 1914
Source : www.atlas-historique.net

La City de Londres

Document 1 – Plan de la Cité de Londres, in Achille Dauphin-Meunier, *La Cité de Londres*, Paris, Gallimard, 1940.

Document 2 – Impressions en 1862 d'un étranger arrivant à Londres en bateau par la Tamise, in Hyppolite Taine, *Notes sur l'Angleterre*, Paris, Hachette, 1872, p. 7-9.

Document 3 – Extrait de Walter Bagehot, *Lombard Street. Des crises financières et du moyen d'y remédier*, (1873), Paris, Payot, 2009 (1^e trad. fr. 1874), p. 65.

Document 4 – Evolution des dépôts des douze grandes banques commerciales basées à Londres (1873-1913), in Youssef Cassis, *La City de Londres*, Paris, Belin, 1987, p. 30.

Document 5 – Les valeurs cotées au Stock Exchange (1853-1913), in Ronald C. Michie, *The London Stock Exchange. A History*, Oxford University Press, 1999, p. 30.

Document 6 – La Bank of England et le Royal Exchange, photo début XXe siècle, in The Victorian Web.

Document 7 – Portrait d'un promoteur d'entreprise par Montaigne Williams, *Round London : Down East and Up West*, Londres, MacMillan, 1892, in Ronald C. Michie, *Guilty Money : The City of London in Victorian and Edwardian Culture, 1815-1914*, Londres, Pickering and Chatto, 2009, p. 109-110.

La Britishness

Document 1 – *Les pensionnaires de Chelsea apprenant la nouvelle de la victoire de Waterloo*, tableau de Sir David Wilkie (1822), in Linda Colley, *Britons. Forging the Nation, 1707-1837*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1992, p. 366-367.

Document 2 – Britannia et le Reform Act de 1832 (dessin de presse), in Linda Colley, *Britons. Forging the Nation, 1707-1837*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1992, p. 341.

Document 3 – L'émancipation des esclaves célébrée dans les dominions britanniques, tableau de Samuel Raven (1834), in Linda Colley, *Britons. Forging the Nation, 1707-1837*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1992, p. 357.

Document 4 – « Soldiers of the Queen », chanson composée par Leslie Stuart en 1881, in Roland Marx, *La Reine Victoria*, Paris, Fayard, 2000, p. 373-374.

Document 5 – Programme de la pièce « Britannia » jouée au Oxford Music Hall, le 24 octobre 1885, in J. MacKensie, *Imperialism and Popular Culture*, Manchester University Press, 1986.

Document 6 – Statue en bronze de la reine Victoria, par Sir Joseph Edgar Boehm Bart, Castel Hill, Windsor, 1887, photo actuelle.

Document 7 – Affiche électorale d'un candidat « free trader » en 1905, in Frank Trentmann, *Free Trade Nation. Commerce, Consumption and Civil Society in modern Britain*, Oxford University Press, 2008.

Empire et société britanniques

Document 1 - Carte de l'Empire britannique, parue dans *The Graphic*, 24 juillet 1886, in Duncan Kelly (ed.), *Lineages of Empire. The historical Roots of British imperial Thought*, Oxford University Press, 2009.

Document 2 – Illustrations de l'ouvrage de Walter Scott, *The Life of General Gordon*, 1892 (1^e éd. 1888), in *A la recherche des sources du Nil*, Paris, Ed. White Star, 2009,

Document 3 – « God bless you, Tommy Atkins », tableau de Richard Catton Wodddville, 1899, in *The Victorian Web*.

Document 4 – « La nuit de Mafeking », *Daily Mail*, 19 mai 1900, in François Bédarida, *L'Angleterre triomphante, 1832-1914*, Paris, Hatier, 1974, p. 157-158.

Document 5 – Extrait de Victor Bérard, *L'Angleterre et l'impérialisme*, Paris, Armand Colin, 1900, p. 238-239.

Document 6 – Affiches de pièces de music-hall, 1895-1900, in Bernard Porter, *The absent-minded Imperialists. Empire, Society and Culture in Britain*, Oxford University Press, 2004.

Document 7 – Cartes postales de l'Exposition impériale Internationale de 1909 et de l'Exposition de l'Empire britannique de 1924, in Bernard Porter, *The absent-minded Imperialists. Empire, Society and Culture in Britain*, Oxford University Press, 2004.

Document 8 – “John Bull fait ses courses pour l'Empire”, affiche réalisée pour l'Empire Marketing Board, 1928, in Frank Trentmann, *Free Trade Nation. Commerce, consumption and Civil Society in modern Britain*, Oxford University Press, 2008.

L'Inde dans le regard britannique

Document 1 – Femme indienne s'immolant à la mort de son mari, gravure d'auteur inconnu, vers 1810-1820, in Thomas R. Metcalf, *Ideologies of the Raj*, The New Cambridge History of India, 1994.

Document 2 – Extrait de Philip Meadows Taylor, *Confessions d'un Thug* (1839), Paris, Phébus, 1995, p. 9-10.

Document 3 – Mrs Wheeler se défendant contre les Cipayes à Cawnpore, illustration du livre de Charles Ball, *History of the Indian Mutiny* (1858), in Thomas R. Metcalf, *Ideologies of the Raj*, The New Cambridge History Of India, 1994.

Document 4 – “L'Asie” , Royal Albert Hall, 1863-1872.

Document 5 – Le *Times* commente la proclamation de Victoria comme impératrice des Indes, 1er janvier 1877, in Roland Marx, *La reine Victoria*, Paris, Fayard, 2000, p. 268-269.

Document 6 – Extrait de John R. Seeley, *The expansion of England* (1884), in Roland Marx, *La reine Victoria*, Paris, Fayard, 2000, p. 266-267.

Document 7 – Extrait de *Kim* de Ruyard Kipling (1900), Paris, Gallimard, coll. Folio classique, 2005, p. 41-42.

Document 8 – Carte illustrant l'ouvrage de Herbert H. Risley, *The People of India*, 1915, in Christopher A. Bayly (ed.), *The Raj. India and the British, 1600-1947*, Londres, National Portrait Gallery, 1990, p. 259.

Explorateurs et explorations britanniques

Document 1 – Extrait de Jules Verne, *Cinq semaines en ballon. Voyage de découvertes en Afrique par trois Anglais* (1862), Paris, Le Livre de poche, 2000, p. 5-6, 11.

Document 2 – Extrait de John Speke, *La fin d'une énigme. Les sources du Nil : journal d'un voyage de découvertes (1860-1863)*, in R. Burton, J. Speke, *Aux sources du Nil. La découverte des grands lacs africains, 1857-1863*, Paris, Phebus, 1988, p. 287-289.

Document 3 – Couverture et illustrations du livre *The Life and Explorations of Dr Livingstone the Great Missionary and Traveller* (Londres, 1875), in *A la découverte des sources du Nil*, Paris, Ed. White Star, 2009, p. 185 et 191.

Document 4 – Extrait de Gaston Dodu, *Explorateurs et explorations. Croquis – Tableaux synoptiques – Lectures*, Troisième année, Paris, Librairie classique Nathan, 1908, p. 69-72.

Document 5 – Carte et dessins originaux de Samuel W. Baker, *Albert Nyanza, Great Basin of the Nile* (Londres, 1886), in *A la découverte des sources du Nil*, Paris, Ed. White Star, 2009, p. 180-181.

Document 6 – Extrait de Mary Kingsley, *Travels in West Africa* (Londres, 1897), traduit sous le titre *Une odyssée africaine : une exploratrice victorienne chez les mangeurs d'homme, 1893-1895*, Paris, Phebus, 1992, p. 166-167.